

24^e ANNÉE

MARS 1903

NO 7

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - *Propriétaire et rédacteur-en-chef.*



HONORABLE BARTHELEMY JOLIETTE

FONDATEUR DE LA VILLE DE JOLIETTE

Né en 1789. — Mort en 1850.

Hommage aux religieuses

Vierges chrétiennes, qui pourrait redire vos grandeurs ? Vous ressemblez à Marie par la prérogative qu'elle a préférée, même au plus beau des titres, le titre incomparable de Mère de Dieu ! Vous ressemblez au Sauveur lui-même dans ce qui le résume, je veux dire la virginité dans l'immolation. La chasteté qui s'immole pour la gloire de Dieu et le salut du monde, tel est le Christ, telle est aussi, à un certain degré, la vierge chrétienne.

Par les trois vœux qui la constituent dans son état, sa vie devient comme un perpétuel holocauste.

Par le vœu de pauvreté, elle renonce à tous ces biens de la terre que tant d'autres envient. Elle préfère aux dentelles la bure, à la soie la serge grossière, aux couleurs joyeuses et brillantes les couleurs ternes et sombres. Par amour de Dieu et de l'humanité, elle renonce à cette poésie qu'apporte, avec lui, un luxe élégant ; à toutes ces délicatesses que tant de femmes réclament, et que leur sexe excuse. Par un héroïsme dont les femmes seules peuvent mesurer la valeur, elle renonce à être "belle" ou à le paraître !

Par le vœu de chasteté, elle offre à Dieu le domaine exclusif de son corps et de son cœur. Ce cœur si tendre, si sensible, qui a si grand besoin d'aimer, de se sentir aimé, et qui fait de si beaux rêves, elle le donne, sans retour, non point à un époux qui la séduit par le feu de son regard, la magie de sa virilité, la renommée de ses exploits ; à un époux qui se fera un bonheur de l'environner de jouissances, de la combler d'égards, de la saturer d'hommages ; mais à un époux qu'elle ne verra point, qu'elle ne pourra ni entendre, ni toucher, et qui n'a, pour la séduire, que sa croix, sa couronne d'épines, sa face meurtrie, avec cette parole : "Que celle qui veut être mon épouse, se renonce soi-même, qu'elle prenne sa croix et qu'elle me suive !"

Par le vœu d'obéissance, elle renonce à tout ce que l'homme a de plus cher au monde, je veux dire sa liberté. Cette liberté, elle l'abdique pour déposer sa volonté entre les mains d'une femme comme elle, peut-être plus jeune qu'elle, qui lui pourra commander tous les jours, à chaque instant du jour, souvent avec raison, parfois avec caprice, et cela sans se réserver le droit de lui demander le motif de ses ordres, ou de juger sa conduite !

Tous ces sacrifices, elle les fait librement, avec réflexion, par amour d'un Dieu qu'elle ne voit pas, des pauvres, des enfants et des infirmes qu'elle ne connaît pas : et cela pour toujours !

Le monde appelle un tel renoncement de la folie ; mais une conscience illuminée des clartés de la foi, qui voit plus loin que le monde parce qu'elle voit de plus haut, répond qu'une telle folie descendue de la croix est tout simplement de l'héroïsme ; et ce qui suffirait pour prouver la divinité du catholicisme, qui seul a le privilège de faire germer cet héroïsme dans le cœur qu'il féconde, c'est qu'il a cessé de paraître miraculeux, à force d'être devenu commun.

L'ABBÉ MARCHAL.

(La femme comme il la faut).

La province de Québec n'est pas la dernière
Elle est la première (1)

Dans la dernière livraison de *L'Enseignement Primaire*, nous avons dit en quelques mots ce que nous pensions de la *légende* inventée par les ennemis extérieurs et intérieurs de la province de Québec, au sujet de l'Instruction publique.

Cette *légende*, on la connaît, elle raconte malhonnêtement que le Canada français occupe la dernière place dans la Confédération, sur le terrain scolaire ; que, de toutes les provinces canadiennes, c'est Québec qui dépense le moins pour l'Instruction publique ; que les Canadiens-Français, par leur ignorance, font une tache sur le beau sol du Canada.

Les événements donnent un formel démenti à la *légende* ; les faits en contredisent carrément les affirmations mensongères, mais c'est en vain. De cent façons diverses, elle renaît, change de formes et réussit toujours par faire des dupes.

Nous voulons aujourd'hui, chiffres en mains, et appuyé sur des témoignages irrécusables, venger notre province des insultes qu'on lui a naguère lancées.

I

Préliminaires

Il y a déjà longtemps que l'on a fait justice de l'accusation d'*ignorance* portée contre les Canadiens-Français. Leur clergé, leurs hommes d'État, leurs écrivains, leurs avocats, leurs notaires et leurs médecins, leurs professeurs, leurs industriels et leurs marchands, ne sont pas inférieurs, Dieu merci ! aux citoyens de mêmes catégories dans les provinces-sœurs.

Leur moralité est proverbiale. Tandis que la population d'Ontario n'a augmenté, pendant la période décennale de 1890 à 1900, que de 3.2 pour cent, celle de Québec accuse une augmentation de 10.7 pour cent. Tout récemment encore, le gouvernement fédéral a publié des statistiques concernant la

(1) Ce travail est le chapitre premier d'un ouvrage que le Directeur de *L'Enseignement Primaire* vient de publier, et qui a pour titre : HONNEUR À LA PROVINCE DE QUÉBEC ! *Mémorial de l'Éducation au Canada*. Le livre est amicalement dédié à l'honorable M. A. Robitaille, Secrétaire de la Province, et il contient une préface écrite par l'honorable M. T. Chapais, membre du Conseil de l'Instruction publique. Ce volume contient sept chapitres et une table des matières. Il est imprimé sur papier de luxe et broché avec soin. En vente chez les libraires de Québec et de Montréal.

criminalité au Canada. Dans le pays entier, les condamnations atteignent une moyenne de *un* par 127 habitants. Voici les détails par province :

Colombie.....	1 pour 56 habitants
Territoires.....	1 pour 77 habitants
Ontario.....	1 pour 114 habitants
Manitoba.....	1 pour 115 habitants
Nouveau-Brunswick.....	1 pour 144 habitants
Nouvelle-Ecosse.....	1 pour 154 habitants
Québec.....	1 pour 176 habitants

Ainsi, c'est la province de Québec, celle-là même que l'on proclame *la honte* du pays, qui occupe le rang d'honneur au chapitre de la moralité publique ! Voilà ce qu'il faut apprendre aux trois cent mille enfants de nos écoles primaires. Portons ce fait consolant à leur connaissance, afin qu'ils apprennent à marcher le front haut, regardant bien en face les ennemis de notre nationalité.

Mais nous n'insistons pas sur les qualités intellectuelles et morales de nos compatriotes : ces vérités ont déjà été démontrées à l'évidence.

Nous arrivons sans détours à une accusation qui n'a jamais été réfutée complètement, faute de renseignement précis ; c'est celle-ci : *De toutes les provinces canadiennes, c'est Québec qui dépense le moins pour l'Instruction publique.*

II

Éducation primaire

Le seul moyen de réfuter cette accusation, c'est de comparer les statistiques scolaires des différentes provinces. A la lumière de cette étude comparative, nous verrons bien si Québec est réellement *l'ignorante* et *l'arriérée* que l'on dit.

Afin d'arriver à un résultat plus exact, nous avons consulté les Rapports sur l'état de l'Éducation dans les provinces, pour l'année 1898-99, documents publiés en 1900-1901, l'année la plus proche du recensement de 1901.

Les documents consultés sont : a) *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, 1900-1901* ; b) *Special Reports on Educational Subjects*, vol. 4, 1901. Ce dernier ouvrage a été publié à Londres, par les soins du gouvernement impérial, avec le concours des administrations coloniales.

En 1898, la province de Québec a dépensé les montants suivants pour des fins d'Éducation primaire :

Payé par les contribuables (taxes et contributions) :	\$1,517,565 00
Dépensé par les Etablissements d'Education primaire supérieure (1) subventionnés : dépenses couvertes par des recettes provenant de sources <i>paroissiales</i> (2)	546,693 00
Octroi du Gouvernement aux Etablissements d'Education primaire supérieure ci-dessus indiqués.	64,277 00
Octroi du Gouvernement aux Ecoles publiques (3)	160,000 00
Octroi du Gouvernement aux municipalités pauvres.	10,000 00
Aux Ecoles normales	43,000 00
Ecoles du soir	12,000 00
Fonds de pensions des Instituteurs	9,000 00
Inspecteurs d'écoles	36,000 00
Conseil de l'Instruction publique, livres de récompenses, etc.	10,250 00
Subvention spéciale du Gouvernement pour fins d'Education primaire	53,000 00
Total des sommes dépensées pour Education primaire et inscrites dans le Rapport officiel	\$ 2,461,785 00

(1) Nous ne laissons au crédit de l'Education supérieure proprement dite, que les dépenses faites par les établissements d'enseignement secondaire : collèges classiques.

(2) Voici d'où vient ce montant : \$546,693. Le Rapport du Surintendant, année 1900-1901, contient, à la page XXIV, un *Tableau comparatif* des contributions scolaires. La *colonne* qui porte en tête le millésime 1897-98 indique l'item suivant : *Contributions des institutions scolaires subventionnées* : \$1,090,556. De ce montant dépensé par les institutions subventionnées, il faut retrancher l'octroi du gouvernement pour l'Education supérieure : \$78,410, car les institutions subventionnées dont il est ici question, sont les collèges classiques, les écoles des Frères, les couvents et quelques écoles indépendantes : ce qui laisse au budget privé des maisons d'éducation subventionnées, la somme de \$1,012,146. De la page 252 à la page 293 du Rapport du Surintendant (1900-1901), apparaissent de nombreux détails concernant les maisons subventionnées. En additionnant les chiffres qui s'y trouvent, nous avons constaté que les 17 collèges classiques, qui reçoivent une légère subvention du gouvernement (\$14,133.10 pour les *dix-sept*), ont dépensé, à même leurs propres revenus, le montant de \$401,176, ce qui, retranché de la somme de \$1,012,146 dont il est parlé plus haut, donne le chiffre de \$610,970, appartenant aux maisons d'Education primaire supérieure. Ces maisons reçoivent, \$64,277, étant leur part des \$78,410 que l'État accorde pour fins d'Education supérieure. Maintenant, en déduisant ces \$64,277, de \$610,970, nous trouvons exactement \$546,693, ce qui forme la somme dépensée par les maisons d'Education primaire supérieure, à même leurs propres revenus.

(3) Les Ecoles publiques de la Province de Québec sont *confessionnelles* et séparées : catholiques et protestants ont chacun leurs écoles.

Nous attirons ici l'attention de nos lecteurs : Les chiffres qui précèdent apparaissent tous dans le rapport du Surintendant de l'Instruction publique. Nous en avons parfois modifié la classification, afin de déterminer ce qui appartient : **I.** à l'Éducation primaire, **II.** à l'Éducation secondaire, mais ils sont restés *les mêmes*, au point de vue de leur valeur.

Maintenant, disons tout de suite que la somme de \$2,461,785, inscrite aux archives officielles, ne représente guère plus de la *moitié* des argents dépensés par la province de Québec pour des fins d'Éducation primaire.

Voici la preuve péremptoire de cette assertion.

Il y avait, en 1898, trois cent dix-huit couvents et 152 écoles de Frères (1).

Deux cent deux couvents seulement et quatre-vingts écoles de Frères reçurent une subvention du gouvernement. Ces maisons adressèrent un rapport au Surintendant, mais les autres institutions congréganistes, soit 116 couvents et 72 écoles de Frères, ne communiquèrent aucun renseignement au bureau de l'Instruction publique.

Afin de connaître le montant d'argent exact dépensé par notre province pour le soutien de ses écoles primaires, il faut donc ajouter à la somme de \$2,461,785, celle qui représente les dépenses faites en 1898-99 par les 188 maisons d'éducation primaire supérieure absolument indépendantes de l'État, c'est-à-dire les 116 couvents et les 72 écoles de Frères non mentionnés dans le Rapport du Surintendant.

Remarquons que les couvents et les écoles de Frères qui ne reçoivent aucun secours pécuniaire du gouvernement, sont précisément les institutions les plus prospères, conséquemment celles qui dépensent les plus gros montants pour maintenir leurs classes.

Faisons donc un calcul approximatif que les pires ennemis du Québec catholique et français ne sauraient trouver défectueux.

Cent seize couvents, ayant en moyenne 150 élèves, ne sauraient dépenser moins de \$15,000 chacun. Plusieurs ont un budget deux fois plus considérable : tels le monastère des Ursulines et les couvents de Sillery et de Bellevue, à Québec, les couvents d'Hochelaga et de Villa-Maria, à Montréal, ainsi que plusieurs autres.

Ces 116 couvents, à \$15,000 chacun, donnent le montant assez considérable de \$1,740,000, montant qui n'apparaît aucunement dans les comptes publics.

Maintenant, il n'est pas exagéré de prétendre que les 72 écoles de Frères qui ne font aucun rapport au Gouvernement, doivent dépenser au moins

(1) En 1903, ces chiffres sont bien plus considérables.

\$10,000 annuellement. C'est donc \$720,000 que nous devons ajouter au montant de \$1,740,000, fourni par les couvents absolument indépendants : total \$2,460,000.

Si nous additionnons cette somme avec les \$2,461,785, montant total des dépenses inscrites au budget gouvernemental, nous constatons que la Province de Québec affecte au progrès de l'Instruction primaire près de *vingt millions* de piastres. Voici le chiffre exact :

a) Budget de l'Etat.....	\$ 2,461,785 00
b) Budget paroissial.....	2,460,000 00
Total.....	\$ 4,921,785 00

Cette somme ne représente que les sacrifices faits pour l'Education primaire. Sachant que la population du Bas-Canada, en 1901, était de 1,620,974, nous découvrons que l'Education primaire coûte, chez nous, \$3.03 *par tête*.

Pour les mêmes fins d'Education primaire, la province d'Ontario a dépensé, en 1898, la somme de \$4,043,233, soit \$1.87 *par tête* (1).

Dans le domaine de l'Education secondaire, la province de Québec l'emporte encore sur Ontario. La première dépense, à cette fin, **38 centins** *par tête* de sa population, et la seconde **34 centins**.

Vérifions ces chiffres.

QUÉBEC

Education secondaire.—Nous avons constaté précédemment que les 17 collèges classiques subventionnés dépensaient, à même leurs propres revenus, \$401,176, et recevaient chacun un léger subside du Gouvernement. L'octroi total accordé par l'État à ces collèges forme le montant de \$14,123. C'est donc \$415,299 que nous devons d'abord porter au crédit de notre Education secondaire. Mais dix-sept collèges seulement, sur dix-neuf, ont fourni des statistiques au gouvernement. Les deux maisons d'enseignement secondaire dont il n'est fait aucune mention dans le rapport officiel sont : le Séminaire de Québec (554 élèves) et le Séminaire St-Sulpice (465 élèves) (2). Ces deux importantes maisons dépensent certainement bien plus que cent mille dollars par année, mais afin de rester fidèle à la méthode que nous avons suivie dans

(1) Population d'Ontario en 1901 : 2,167,978 habitants.— Pour les statistiques scolaires d'Ontario, voir *Special Reports On Educational Subjects*, vol. 4, p. 94.— Toutes les institutions scolaires d'Ontario, sauf de très rares exceptions, adressent un rapport annuel au Gouvernement.

(2) Ces chiffres sont pour 1899.

notre travail, disons que les Séminaires de Québec et de Montréal, avec leurs 1,019 élèves, ne dépensent que \$100,000 par année. Additionnons :

Dix-sept collèges catholiques subventionnés.....	\$415,299
Deux collèges catholiques non subventionnés.....	100,000
Octroi du gouvernement aux collèges catholiques....	14,123
<i>High Schools</i> et collèges protestants : budget privé....	90,000
Octroi du gouvernement aux collèges protestants.....	12,746
<hr/>	
Total des sommes dépensées dans la province de Québec pour l'Education secondaire.	\$632,168

Et \$632,168 divisé par 1,620,974 (1) donne pour quotient 0.38. L'Education secondaire coûte donc 38 centins à chaque habitant de notre province.

ONTARIO

• **Education secondaire.**— Donnons les détails (2) :

Traitements des professeurs.....	\$531,887
Constructions diverses.....	52,266
Dépenses diverses.....	144,856
<hr/>	
Total.....	\$729,009

En divisant cette somme par 2,167,978 (3) nous obtenons 32 centins au quotient : c'est ce que coûte l'Education secondaire à chaque habitant de la province d'Ontario.

Encore ici, la palme revient à la province *inférieure* !

III

Education primaire et Education secondaire

Nous avons eu la curiosité de comparer les sommes dépensées dans chacune des provinces de la Confédération pour l'Education primaire et l'Education secondaire réunies. Voici le résultat de ce travail (4).

-
- (1) Chiffre de la population de la province de Québec, en 1901.
 - (2) Voir *Special Reports On Educational Subjects*, vol 4, p. 95.
 - (3) Chiffre de la population de la province d'Ontario.
 - (4) Les chiffres qui suivent sont empruntés aux ouvrages déjà cités.

QUÉBEC (1)

Education primaire.....	\$4,921,785
Education secondaire.....	632,168
Total.....	\$5,553,953 (2)

Coût, *par tête*, de l'Education primaire et de l'Education secondaire dans la province de Québec : **\$3.42.**

ONTARIO

Education primaire.....	\$4,043,233
Education secondaire.....	729,009
Total.....	\$4,772,242

Coût, *par tête*, de l'Education primaire et de l'Education secondaire dans la Province d'Ontario : **\$2.21.**

NOUVEAU-BRUNSWICK

Education primaire et Education secondaire : \$508,911 (3).

Coût, *par tête*, de l'Education primaire et de l'Education secondaire dans le Nouveau-Brunswick : **\$1.53.**

(1) Population des différentes provinces du Canada, d'après le recensement de 1901 :

Québec.....	1,620,974
Ontario.....	2,167,978
Nouveau-Brunswick.....	331,093
Nouvelle-Ecosse.....	459,116
Ile du Prince-Edouard.....	103,258
Manitoba.....	246,464
Colombie anglaise.....	190,000
Territoires et Districts.....	145,000
CANADA.....	5,338,883

(2) Le lecteur voudra bien se rappeler que nos calculs ont été faits d'après les statistiques de 1898-99-1900. En 1903, le budget scolaire de Québec, statistiques paroissiales y comprises, est bien plus considérable qu'en 1898.

(3) *Special Reports* (déjà cité) Vol. 4, p. 348. Nous devons faire remarquer que dans le total des sommes dépensées par le Nouveau-Brunswick en 1898 (508,911), le montant payé pour les constructions scolaires n'est pas indiqué. En accordant à cette province le chiffre de \$100,000 pour la *construction scolaire*, le coût, *par tête*, n'atteint pas \$2.00.

NOUVELLE-ECOSSE

Education primaire et Education secondaire : \$838,810 (1).
Coût, *par tête* : \$1.83.

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Education primaire et Education secondaire : \$150,850 (2).
Coût, *par tête* : \$1.45.

COLOMBIE ANGLAISE

Education primaire et Education secondaire : \$290,255 (3).
Coût, *par tête* : \$1.52.

MANITOBA

Education primaire et Education secondaire : \$723,592 (4).
Coût, *par tête* : \$2.93.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Education primaire et Education secondaire : \$142,455 (5).
Coût, *par tête* : \$0.94.

(1) *Special Reports*.

(2) L'ouvrage *Special Reports* n'indique pas le chiffre des dépenses scolaires dans l'île du Prince-Edouard. Nous avons multiplié le nombre des élèves fréquentant les écoles de cette province, 21,550, par \$7, chiffre représentant ce que coûte chaque élève dans les écoles de la Nouvelle-Ecosse.

(3) *Special Reports*, p. 501.

(4) Le *Special Reports*, en reproduisant le tableau des dépenses du Manitoba pour ses écoles, ajoute la note suivante : *In the above Table the Legislative grant and total receipts are incomplete for the year 1898, as some of the grants to Schools have not yet been paid.*

En effet, à la page 382, nous constatons que l'octroi de l'État est de \$175,874, tandis qu'à la page 384, dans le tableau : *Expenditure of Legislative grant*, ce chiffre est de \$201,557. C'est ce montant complet que nous avons ajouté aux \$522,035, provenant des taxes municipales, pour obtenir le total : \$723,592. Le chiffre \$1,011,368 qui se trouve à la page 382 du *Special Reports*, ne saurait être accepté comme exact, en tenant compte de la note empruntée au même ouvrage, note que nous venons de mentionner. D'ailleurs, le tableau 10 de la page 384 corrige le tableau 6 de la page 382.

(5) *Special Reports*, vol. 4, p. 429. Le montant de \$142,455 est pour 1899. Celui de 1898 n'atteint que \$133,642.

IV

Récapitulons

Le total des dépenses encourues par les différentes provinces pour l'Éducation, primaire et secondaire, se répartit comme suit :

Québec	\$5,553,953
Ontario.....	4,772,242
Nouveau-Brunswick.....	508,911
Nouvelle-Ecosse.....	838,810
Ile du Prince-Edouard.....	150,850
Colombie Anglaise.....	290,255
Manitoba.....	723,592 (1)
Territoires du Nord-Ouest.....	142,455

Total des sommes dépensées au Canada pour l'Éducation primaire et l'Éducation secondaire.....	\$12,981,068
---	--------------

Coût de l'Éducation, *par tête*, dans chaque province :

QUÉBEC.....	\$ 3.42
ONTARIO.....	2.21
NOUVEAU-BRUNSWICK.....	1.53
NOUVELLE-ÉCOSSE.....	1.83
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.....	1.45
COLOMBIE ANGLAISE.....	1.52
MANITOBA.....	2.95
TERRITOIRES DU NORD-OUEST.....	0.94

V

Réflexions

Nous ne le dissimulons pas, c'est avec une joie profonde, disons plus, c'est avec fierté, que nous avons découvert, par une étude consciencieuse et ardue, que la Province de Québec, au lieu d'être au dernier rang dans la Confédération, sur le terrain scolaire, occupe la *place d'honneur* !

Ce rang glorieux, la Nouvelle-France l'a non seulement conquis par les sacrifices qu'elle s'est imposés pour maintenir chez elle les nobles traditions de jadis et pour améliorer ses écoles, qu'elle désire perfectionner de plus

(1) Depuis 1890, les descendants des premiers pionniers de la Rivière-Rouge payent de able taxe pour le soutien des écoles au Manitoba. La première, une taxe obligatoire pour entretenir des écoles *neutres*, la seconde, une taxe volontaire pour créer des écoles *catholiques*. Ce double impôt augmente certainement le chiffre ci-dessus.

en plus, suivant les ressources du peuple, mais elle l'a surtout gagné par son esprit vraiment chevaleresque qu'elle a fait passer tout entier dans ses lois scolaires. Voyons plutôt :

Dans la province de Québec, la minorité protestante, au point de vue scolaire, est *libre*, absolument libre et indépendante de la majorité. Nos frères séparés ne paient qu'une *seule taxe* pour leurs écoles, et les sommes provenant de ces impôts sont *uniquement* employées au soutien de classes où ils peuvent envoyer leurs enfants, sans heurter leurs croyances.

Encore ici, sur ce terrain sacré de la liberté du père de famille, c'est Québec, le vieux Québec français et catholique, qui donne le bon exemple au reste du Canada.

Et en présence de faits aussi notoires, on te jette l'insulte à la figure, ô ma province ! on va jusqu'à dire que tu es la HONTE (1) de la Confédération.

HONTE de la Confédération, noble coin de terre arrosée du sang de tes fils qui, en 1775 et 1812, donnèrent leur vie pour te conserver intact à la Couronne britannique ?

HONTE de la Confédération, toi qui as fourni les missionnaires, les explorateurs et les premiers colons à *toutes* les autres provinces du Canada ?

HONTE de la Confédération, toi, la patrie des Plessis, des Lafontaine, des Morin, des Parent, des Bourget, des Lafèche, des Garneau, des Crémazie, des Chauveau, des Taschereau ?

Non, jamais !

Tu es LA GLOIRE du Canada par tes lois généreuses, par ton beau passé, par ta moralité et ton dévouement, par tes hommes illustres, et par ton système d'Éducation, qui n'est pas parfait mais qui repose sur le Droit et la Justice, et soutient une comparaison très honorable avec celui des provinces-sœurs.

Voilà la vérité !

La prétention contraire, c'est la *légende* créée par des imaginations que le fanatisme a égarées, ou qui sont imbuës de fausses doctrines.

VI

Ouvrons l'Histoire

Maintenant, ouvrons l'histoire, et voyons dans quelles circonstances difficiles les Canadiens-Français se sont trouvés, au point de vue scolaire, jusqu'en 1846.

(1) *A national disgrace*, suivant l'*Ottawa Journal*, malheureusement reproduit et approuvé par un journaliste canadien-français.

De 1760 à 1787, aucun effort n'est fait par l'État pour organiser un système d'enseignement. Après la cession, les anciens Canadiens retournent à leurs champs, et, groupés autour du clocher paroissial, ils réparent les désastres d'une guerre longue et pénible. Guidés par un clergé dévoué, soutenus par leurs mères, leurs épouses et leurs filles, qui ont étudié pour la plupart, soit chez les Ursulines ou soit chez les Sœurs de la Congrégation, ces héros envisagent, sans défaillir, la situation nouvelle qui leur est faite. On se compte : 60,000 habitants ; on relève la tête, car l'honneur est sauf : la dernière bataille, celle de Ste-Foye, rappelle une victoire française ; la foi catholique rend le courage un instant abattu ; les souvenirs glorieux de l'Ancienne et de la Nouvelle-France réchauffent le sentiment national, et, désormais, nos pères regardent l'avenir avec confiance.

Pendant plus d'un demi-siècle, ils refusent de bénéficier des octrois scolaires offerts à la population par le gouvernement du temps, parce que ces octrois ne sont accordés qu'à ceux qui consentent à souscrire au principe de l'école neutre (*unsectarian*).

En 1800, durant l'administration de Sir Robert Shore Milnes, l'*Institution Royale* fut organisée en vertu de "l'Acte pour établir des écoles gratuites pour le progrès de l'Instruction."

Ce système produisit bien peu de résultat. Il reposait sur le faux principe de l'école neutre et avait pour but non déguisé d'angliciser les Canadiens. Le Dr Meilleur nous apprend que "plusieurs des instituteurs choisis par le gouvernement étaient de jeunes ministres protestants que l'on envoyait tenir des écoles anglaises dans des paroisses où l'on comptait à peine dix familles d'origine britannique" (1). L'*Institution Royale* vécut quarante ans, et n'avait ouvert que 84 écoles dont la plupart avaient entièrement disparu avant la loi de 1841.

D'après la loi des *Ecoles de Fabrique* adoptée en 1824, le gouvernement n'accordait rien au peuple pour l'instruction publique. "Cette législation, dit M. Chauveau, permettait au curé et aux fabriques de chaque paroisse d'affecter un quart des revenus de chacune de ces corporations au soutien d'une ou de deux écoles, suivant le nombre de familles."

C'était un permis, voilà tout ; d'aide, point.

De 1829 à 1836, le gouvernement chercha à organiser des écoles, sans succès sérieux. La rébellion vint ensuite retarder l'exécution des projets émis par quelques législateurs, au cours des années 1835 et 1836.

(1) Mémorial de l'Education.

Enfin, en 1841, une nouvelle loi d'Education fut adoptée. Elle établissait des commissaires électifs, mais chose étrange, elle confiait la plus grande partie des pouvoirs, surtout celui de l'imposition des taxes, aux nouvelles autorités municipales, créées par Lord Sydenham. Les conseillers, non électifs, étaient choisis et nommés par l'Exécutif.

Il est facile de comprendre que nos ancêtres refusèrent de nouveau les octrois de l'État, plutôt que de se soumettre à la petite oligarchie des conseils de district. Ajoutons que le gouvernement nomma un seul Surintendant pour le Haut et le Bas-Canada ; un Anglais, bien entendu, fut choisi pour occuper ce poste important. Pendant cinq années consécutives, des efforts furent tentés pour améliorer l'Acte de 1841, mais sans résultat pratique.

Enfin, lorsque l'illustre Lafontaine, aidé de son non moins illustre lieutenant, A. N. Morin, eut doté son pays d'une organisation municipale conforme aux besoins des Canadiens-Français, et que la décentralisation judiciaire fut un fait accompli, le gouvernement comprit que la seule organisation scolaire susceptible de rencontrer le suffrage du clergé catholique et l'appui du Bas-Canada, serait celle qui se rapprocherait le plus du système paroissial, c'est-à-dire, qui aurait pour base *l'idée confessionnelle*, et pour principe la liberté, pour les parents catholiques et les parents protestants, d'avoir des écoles séparées,—chaque dénomination devant recevoir sa part proportionnelle des subventions de l'État.

Cette loi fut adoptée en 1846.

Depuis, elle a été souvent modifiée, mais elle existe encore dans ses grandes lignes.

Au point de vue qui nous occupe, il reste donc établi que les Canadiens-Français ne reçoivent leur part des octrois du gouvernement, en matière scolaire, que depuis guère plus de cinquante ans. Un demi-siècle durant, de 1796 à 1846, ils furent obligés de payer des taxes scolaires sans recevoir, en retour, des avantages dont ils pouvaient légitimement jouir. Néanmoins, la petite phalange de 60,000 fit des progrès merveilleux, pendant ce demi-siècle de privations et de luttes de toutes sortes. Elle se doubla plusieurs fois, repoussa les envahisseurs du sol natal à deux reprises, en attendant que l'heure de la justice sonnât.

Depuis 1846, la route parcourue est considérable. La province de Québec possède plus de 5,000 écoles primaires, 600 écoles primaires-supérieures, 3 écoles normales, 1 école polytechnique, 2 écoles d'agriculture, plusieurs écoles d'arts et métiers, 2 écoles pour les sourds-muets, d'admirables orphelinats, 19 établissements d'enseignement secondaire, 2 universités, dont l'une, l'Université-Laval, avec ses deux sections (Québec et Montréal) surpasse, en valeur intrinsèque, la plupart des maisons similaires du continent américain

Dans le domaine administratif, notre province possède une organisation municipale admirable, et nos législateurs, sous le rapport du talent, n'ont rien à envier à ceux des autres parties du Canada.

L'industrie, la colonisation et l'agriculture ont progressé, depuis quelques années surtout, d'une façon absolument consolante.

L'on nomme déjà notre province la reine de l'électricité, le royaume de la pulpe, la patrie de l'industrie laitière et la merveille de la colonisation dans les pays du nord.

VII

Conclusion

Comment donc expliquer l'audace de la trinité infâme : le Fanatisme, le Cosmopolitisme et le Sectarisme (pour employer un néologisme), qui dénonce la province de Québec et cherche à lui imprimer au front le signe de la honte?— Mais de toutes les provinces de la Confédération, si le mérite compte pour quelque chose, ici-bas, c'est à la nôtre qu'appartient la palme du triomphe et non l'injure.

La honte revient à nos insulteurs, fanatiques ou traîtres, qui ne peuvent constater sans rage que les fondateurs du Canada sont fidèles à leur Foi, à leurs Traditions et à leur Langue.

Haut les cœurs! compatriotes. Continuons à avancer dans la grande voie de l'honneur et du progrès. Regardons nos ennemis bien en face, et à l'audace de ceux qui nous insultent opposons notre vaillance; à leur mépris opposons notre légitime fierté.

C.-J. MAGNAN.

TRIBUNE PÉDAGOGIQUE

Le Catéchisme.—Voici ce que le célèbre Jouffroy disait un jour du catéchisme :

“ Lisez le catéchisme, vous y trouverez la solution de toutes les questions philosophiques, de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait; où elle va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant qui, de sa vie n'y a songé, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort; comment le monde a été créé et pour *quelle fin*; pourquoi Dieu y a mis des animaux, des plantes; comment la terre a été peuplée; si c'est par une famille ou par plusieurs; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues, pourquoi ils se battent et comment tout cela finira, il le sait.

“ Origine du monde, origine de l'espèce, questions de races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien. Et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique et sur le droit des gens, car tout cela sort, tout cela découle avec clarté et de soi-même, du christianisme.

“ Voilà ce que c'est que la vraie religion, je la reconnais à ce qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité.”

L'Ecole en Suisse.—Jules Bourdault, reproduit par *L'Ecole Française*, parle comme suit des écoles de la Suisse :

“ L'école, dans la plupart des cantons helvétiques, à la campagne aussi bien qu'à la ville, est le bâtiment le plus avenant et le mieux situé qu'aperçoive l'enfant au sortir du logis.

“ Pénétrez dans la gorge la plus retirée des hautes Alpes, vous y trouverez un local souriant, spacieux, aéré, qui presque toujours est la plus belle maison du hameau : c'est l'école. Certaines communes ont même, à cet égard, un bâtiment spécial pour l'été ; c'est d'ordinaire un hangar au toit en avance, avec d'élégantes colonnettes de support, sous lequel se trouvent de grandes tables avec des tabourets de bois circulaires, fixés au sol par un seul montant. A côté, sous un autre hangar plus petit, est le gymnase pourvu d'un outillage au complet, le tout situé autant que possible à l'ombre de grands arbres, au bord de quelque ruisseau qui marie son chant à celui des oiseaux nichés dans le feuillage. Ce n'est pas tout. Par les beaux jours, les écoliers vont, sous la conduite de l'instituteur, faire de longues promenades au dehors. Chemin faisant, on collectionne des plantes et des pierres. Dans les villes, — il n'est pas un touriste qui n'en ait en passant le spectacle, — les écoliers de temps à autre circulent par les rues, musique en tête, portant leur bannière et chantant en chœur. Chacun se range pour leur faire place et contemple orgueilleusement le défilé.”

La lecture expliquée.— M. Jules Trobuc, dans le *Journal des Instituteurs*, écrivait naguère les judicieuses remarques que voici :

“ Dans l'un de mes derniers entrefilets, je disais que la lecture expliquée était, avec le vocabulaire et l'analyse, des exercices d'intelligence capables de remplacer avantageusement, non pas toutes les dictées, — il faut en faire, sans doute, seulement en moins grand nombre que par le passé, — mais certains devoirs d'orthographe absolument mécaniques ou trop difficiles à déchiffrer et en tout cas peu profitables pour les élèves.

“ La lecture expliquée, dont je voulais parler et sur laquelle je reviens aujourd'hui, ne doit pas être confondue avec la leçon quotidienne de lecture courante destinée à apprendre à lire aux enfants et que les bons maîtres accompagnent toujours de nombreuses explications. C'est une lecture à haute voix de morceaux empruntés aux auteurs classiques, faites par l'instituteur ou l'institutrice eux-mêmes, aux élèves du cours moyen et à ceux du cours supérieur, qui ne sont dans l'espèce que des auditeurs, au lieu de jouer un rôle tout à fait actif, comme dans l'exercice journalier de lecture courante.

“ Faire une lecture expliquée, c'est prendre une page de Victor Hugo, de Lamartine (1) ou d'un autre écrivain, la lire à haute voix et la commenter au double point de vue de la forme et du fond, en présence des élèves, une ou deux fois par semaine.

“ Le but de la lecture expliquée n'est pas uniquement de montrer aux enfants comment on doit lire en public. Cet exercice a surtout pour objet de les mettre en contact avec quelques-unes de nos illustrations littéraires ; de les faire participer à cette jouissance de l'esprit que procure la lecture des plus belles œuvres de notre langue ; de placer

(1) *Note de la Rédaction.*— Il faut être prudent dans le choix des lectures. Plusieurs œuvres de Victor Hugo et de Lamartine sont mauvaises. Les instituteurs canadiens doivent se faire un devoir de faire connaître aux élèves assez avancés les plus belles pages de la littérature canadienne-française.

sous leurs yeux des modèles de style et de composition ; de les habituer à saisir facilement les différentes parties dont se compose un morceau, à l'analyser en quelque sorte sous le rapport de la pensée et des sentiments, à lire, en un mot, par l'esprit et le cœur, en même temps que par les yeux, et de leur faire contracter le goût des saines lectures.

« La méthode à suivre est aisée à caractériser. Elle comprend quelques règles que l'on pourrait, pour plus de clarté et de précision, formuler de la manière suivante : 1° choisir le morceau à lire, bien à la portée des élèves ; l'emprunter autant que possible à l'un des livres de la bibliothèque scolaire, pour faire connaître davantage ces ouvrages ; 2° l'étudier avec soin, préparer et noter à l'avance les explications à fournir en classe ; 3° le lire aux élèves avec conviction, avec quelque chaleur communicative, de manière à les émouvoir ; bien se pénétrer de la pensée de l'auteur ; l'interpréter avec une bonne diction ; observer les nuances, en faisant les inflexions de voix nécessaires ; 4° passer ensuite au commentaire qui peut comprendre quatre sortes d'explications : (a) explication de la biographie de l'auteur ; toutefois, être très sobre de renseignements, ne raconter que les faits pouvant éclairer le morceau ; (b) explication du sens général ; rattacher, s'il y a lieu, le passage à l'ensemble de l'ouvrage ; faire voir les divisions du morceau, en dégager la pensée principale et suivre l'auteur dans son développement, paragraphe par paragraphe ; (c) explication morale ; faire jaillir l'émotion et naître quelque bon sentiment dans le cœur des élèves ; (d) explication du texte ; donner la signification de quelques mots ; mettre en relief certaines expressions ou élégantes ou originales ; mais éviter de définir littéralement tous les mots ; un choix judicieux s'impose, afin de ne pas faire perdre de vue la partie essentielle de la lecture ; 5° interroger en dernier lieu les élèves sur les quatre ou cinq points essentiels du plan qu'on s'est tracé dans ses explications.

« Ainsi comprise, la lecture expliquée est éminemment propre à développer les facultés intellectuelles et morales des élèves, à leur faire aimer la lecture des grands auteurs, à étendre leur vocabulaire, à leur enseigner l'art de la composition et à augmenter leurs connaissances en littérature : c'est, en un mot, l'un des meilleurs exercices de français que l'on puisse faire à l'école primaire. »

Écrin pédagogique (1)

L'éducation ne consiste point à entasser le plus tôt possible dans l'esprit d'un enfant, une multitude de connaissances plus ou moins bien coordonnées, mais elle s'applique à mettre, par des *exercices* utiles et bien choisis, l'enfant en état de comprendre, de juger, de raisonner ; elle travaille à disposer son esprit à l'amour du bien et du beau ; elle s'attache à former sa volonté à la pratique de la vertu ; elle exerce et fortifie son corps ; elle se propose, en un mot, de former tout son être en y développant la puissance de penser, d'aimer, d'agir, au degré que Dieu veut qu'il atteigne. Or, ce degré, quel est-il ? *La perfection !* C'est-à-dire que l'éducation est l'œuvre de toute la vie, et qu'on pourrait appeler l'homme un être qui a pour point de départ le néant et pour terme l'infini.

(1) *Les Premiers Pas.*

Les droits du père et le rôle de l'Etat dans l'enseignement

Sous ce titre, un journal catholique de la France publie de judicieuses réflexions que nous signalons à nos lecteurs.

Après avoir indiqué les *desiderata* dont la législation actuelle lui paraît susceptible, notamment en ce qui concerne les garanties à donner au respect des volontés des pères de famille, l'auteur de l'article ajoute :

Ceux qui veulent, quand même, à tout prix, arracher au chef de famille le droit d'élever ses enfants selon sa conscience et sa foi, ont imaginé de vous dire : C'est au nom de l'enfant que nous allons contre la volonté, la foi et la conscience du père.

En fait d'éducation, c'est véritablement une trouvaille que de mettre à la base ce principe : *la révolte contre le père !* Et, en effet, l'Etat se donnerait pour mission de combattre, au nom de l'enfant, pour l'enfant, contre les idées et les sentiments de son père et de sa mère.

A vrai dire, on embrouille à plaisir cette question de l'enseignement si simple pourtant, du moins dans son principe. Qu'on veuille bien l'examiner à la simple lumière du bon sens, et, sans hésiter, on écartera tout ce qui peut faire violence à la conscience d'un chef de famille honnête. C'est lui l'arbitre, le maître véritable, et au nom même de son enfant.

L'Etat n'a-t-il donc aucun rôle à remplir ?

Bien certainement que si, et son rôle est considérable. Mais que chacun garde le sien, qu'il n'y ait aucun empiètement sur les droits et les devoirs de tous ceux que cette question met en présence.

* * *

Pour délimiter le rôle qui convient à chacun, il faut se reporter à l'origine des choses.

Quel est le but de l'instruction et de l'éducation ? C'est le développement physique, intellectuel et moral de l'enfant.

Il est incontestable que l'enfant qui naît, dès l'instant qu'il a reçu le jour, est destiné à vivre, dans le sens le plus étendu de ce mot ; toutes les facultés qu'il a reçues sont destinées à se développer. Il a le droit à la vie, à la vie physique, à la vie intellectuelle, à la vie morale.

Mais que peut-il par lui-même ? Rien, il est absolument impuissant.

A qui donc peut incomber le soin d'entretenir et de développer la vie en lui ? Interrogez la nature, elle vous répondra. *Ceux qui lui ont donné l'être doivent le conserver et le faire grandir.* C'est le sein de la mère qui lui donnera le lait, c'est le cœur et l'esprit du père et de la mère qui formeront son esprit et son cœur.

Voilà la loi de la nature : un devoir impérieux incombe à ceux qui ont

donné la vie à l'enfant ; leur œuvre n'est qu'ébauchée, ils doivent la parfaire ; l'enfant doit devenir homme, il doit devenir citoyen.

On accepte assez communément (il y a des dissidences) que cela est vrai de la nourriture, mais il ne saurait en être de même de l'enseignement. Il y a là une question trop importante pour que l'État s'en désintéresse, et l'on ne saurait établir un rapprochement quelconque entre l'instruction et le pain de chaque jour que le père doit à son enfant.

Et tout d'abord pourquoi le raisonnement ne serait-il pas rationnel ? Le principe est le même. *Pourquoi le père devrait-il le pain au corps de l'enfant et ne devrait-il pas la nourriture à son esprit et à son cœur ?* La nature a parlé en donnant le lait au sein de la mère, elle n'a pas moins parlé en donnant à son cœur le dévouement et l'amour. Pour soutenir le contraire vous n'irez pas seulement contre le bon sens, mais vous irez aussi contre le sentiment universel. Allez dire à un père, à une mère, qu'ils doivent rester étrangers à la formation intérieure de leur enfant, qu'un autre a plein pouvoir en cette matière, qu'ils doivent s'écarter et s'incliner ! Le sang bondira, la nature se révoltera parce qu'on aura porté atteinte à ses droits imprescriptibles.

Et sans doute l'État est intéressé à la question. Il lui importe au premier chef que les citoyens soient honnêtes, éclairés et valides à tous les points de vue. Est-ce une raison pour dire qu'il doive tout faire ? *Dans l'alimentation aussi il est intéressé*, et il le montre à juste titre en organisant la protection des enfants du premier âge, en réglementant la fabrication et la vente de certaines denrées, en interdisant l'emploi de certaines substances, en secourant les indigents, etc., etc. *Mais est-ce à dire pour cela qu'il doive nous nourrir ?* Il est évident que non.

De même en matière d'enseignement. Ce n'est pas lui qui le doit à l'enfant, c'est le père. *Le devoir de l'État c'est de faciliter au père l'accomplissement de son propre devoir*, c'est de le seconder dans sa tâche et non de se substituer à lui.

On insiste et l'on nous dit : Mais quel est le père qui peut remplir cette tâche ? Ce n'est jamais le père qui instruit l'enfant, et alors que devient la théorie ? — Cette constatation de fait ne modifie en rien le principe et ne saurait le contredire. C'est le père qui doit l'instruction. *C'est un devoir pour lui. Qui dit devoir dit responsabilité. Qui dit responsabilité dit liberté.*

Le père ne peut remplir son devoir par lui-même, il le remplira par un autre, mais il ne reste pas moins responsable. *Et comment saurait-il être responsable s'il n'a pas le choix de celui qu'il délèguera à cette noble fonction ?* Pour le remplacer auprès de l'enfant, il aura le droit et le devoir de choisir quelqu'un qui soit avec lui en communion d'idées et de sentiments ; son devoir ne serait pas rempli si son délégué était avec lui en contradiction de pensée, si l'enseignement de ce délégué, loin de poursuivre l'œuvre entreprise, détruisait les premières notions données par le père sur le bien et le mal, le vice et la vertu. Le père doit être libre.

La liberté qui lui est due, il doit pouvoir l'exercer. Et pour cela il faut deux choses : *le pouvoir de choisir les maîtres de son enfant, la possibilité de les choisir.*

Pédagogie pratique

QUELQUES DÉFAUTS DES PETITES FILLES

S'adressant à une mère qui lui demandait des conseils, Mgr Dupanloup expose avec détail la manifestation de certains défauts chez les petites filles et indique avec grande sagesse quelques moyens à employer pour les en corriger.

« Il n'est besoin, dit-il, ni des philosophes, ni des moralistes, ni de longues observations ni de grandes études, pour nous aider à découvrir que chez des jeunes enfants, quels qu'ils soient, le fond, c'est l'égoïsme... : c'est le premier épanouissement, je dirai naturel, immédiat, et presque toujours excessif, de leur existence. Ils vivent, ils sont là, et le déclarant : *je, moi* ; je veux ; je ne veux pas ; c'est à moi. L'esprit de propriété le plus personnel, le *oui*, le *non*, le plus tranchant : voilà les mots par lesquels ils se révèlent tout d'abord. »

Non seulement l'égoïsme est le premier défaut parce qu'il se montre et éclate tout d'abord, mais il est la racine de tous les autres : les petites colères, les envies, la gourmandise, le mensonge, l'indocilité, la vanité en définitive, n'ont pour but que la satisfaction, le triomphe de leur « moi ».

Comme ce défaut grandira vite s'il n'est combattu, c'est à lui tout d'abord qu'il qu'il faut faire la guerre, et l'arme qu'on doit, dès ses premières manifestations lui opposer, c'est un refus tranquille, d'un calme parfait, mais inébranlable dès qu'il est jugé nécessaire. L'enfant pleurera, s'agitiera, mais dès qu'aucun éclat de votre part n'alimentera sa colère ou ses larmes, elle finira par se calmer.

Quand l'enfant est un peu plus grande il faut l'amener doucement à partager toujours ses biens avec une sœur, une amie, à prêter ses jouets, à offrir de ses friandises. Si l'enfant s'y refuse, Mgr Dupanloup indique un excellent moyen de l'amener à le faire d'elle-même. Si elle s'y refuse, laissez-la seule en possession de ses jouets au milieu des autres enfants, mais défendez à ses compagnes de lui prêter les leurs ; si elle ne veut pas partager ses friandises, qu'elle les mange sous leurs regards. Bientôt la honte et le sentiment de son isolement l'amèneront à demander de partager ses gâteaux ou ses fruits, de prêter sa poupée ou son cerceau.

Un autre moyen très efficace est de se faire rendre de petits services par l'enfant égoïste et de lui témoigner qu'elle vous a été vraiment utile. Mais surtout le grand remède est d'ouvrir son cœur à l'aumône des pauvres, qu'elle apprenne à donner du *sien*, à se priver pour eux. Que ce soit pour elle une récompense désirée et méritée que d'obtenir la permission de secourir telle misère qu'elle connaît, telle pauvre enfant de son âge qui est malade ou dont le père est à l'hôpital, etc. Il est bien entendu que pour cela il faut lui faire connaître directement de pauvres gens, se borner à lui dire en général qu'il y a des pauvres serait trop vague et ne lui parlerait pas au cœur. Si sa mère ne l'initie pas au douloureux mystère de la pauvreté, il est difficile que sa pensée se fixe utilement sur les petits malheureux qu'elle voit dans la rue, aux portes ou courant après les voitures. Mais qu'elle sache qu'il y a non loin d'elle une pauvre enfant, sa sœur devant Dieu, qui est plus qu'elle-même si elle est patiente et bien sage ; et qu'elle cherche tous les moyens de lui venir en aide. Que ses premiers travaux d'aiguille soient de petits objets destinés aux pauvres. Son cœur sera bien récompensé quand elle entendra les remerciements pour sa légère offrande, et rien n'est plus directement contraire à l'égoïsme que cet amour du pauvre qui dilate le cœur.

Il est un autre défaut bien connu, et auquel on ne saurait trop tôt porter remède, c'est la *jalousie*. Si l'on observe attentivement les causes de la colère, de la tristesse ou quelquefois de la joie d'un enfant, il n'est pas rare de reconnaître qu'il est jaloux. C'est alors avec beaucoup de délicatesse qu'il faut combattre ce défaut où plutôt travailler à *guérir cette maladie*. Ce n'est pas directement et à force ouverte qu'un tel défaut doit être attaqué, il ne ferait que se cacher et exercerait plus profondément ses ravages : c'est en faisant sentir à l'enfant jalouse qu'on l'aime d'une véritable tendresse, que l'on ôtera tout prétexte à cette triste disposition. Et quand, malgré la stricte justice, l'enfant s'est blessée et se croit lésée, il faut attendre que la souffrance soit un peu émoussée pour lui faire comprendre, par quelques paroles adressées à sa raison et à son cœur, qu'elle s'est effarouchée mal à propos.

L'aumône, la générosité pour les autres sont un excellent remède à la jalousie. Et quand l'enfant commence à grandir on doit l'aider à discerner ce défaut, à en sentir la déraison, l'injustice, mais il ne faut jamais oublier qu'aucune blessure de l'âme ne demande une main plus douce pour la panser.

Enfin, l'égoïsme se manifeste chez les enfants par la violente inclination qu'ils ont à faire leur volonté, à refuser d'obéir, de se plier à l'ordre, à la règle.

Et il est cependant nécessaire que les parents, les maîtres, aient toute autorité.

Comment donc procéder ici ? Il faut que parents et maîtres soient bien convaincus de cette vérité : l'enfant doit incliner sa volonté devant la vôtre, non parce que vous le voulez, mais parce qu'elle le doit, et elle le doit parce que Dieu le veut. C'est donc dans la conscience de l'éducateur aussi bien que dans la conscience de l'enfant que doivent se trouver les racines de l'obéissance. Si vous avez à faire plier une nature volontaire et impétueuse, vous n'aurez pas de meilleur soutien que la conviction profonde où vous devez mettre l'enfant, qu'en vous désobéissant elle désobéit à Dieu.

Inutile d'ajouter : rendez l'obéissance plus facile en faisant toujours le commandement raisonnable. " Ne commandez pas arbitrairement, à tort et à travers, dit encore Mrg Dupanloup. Au fond, ayez toujours raison et que l'enfant le sente."

Enfin, il faut encore être calme et maîtresse de soi en commandant, n'avoir point le verbe trop impératif ni impatienté, n'avoir pas l'air de gronder les enfants et de les menacer par colère quand on leur donne simplement une direction.—Qu'on soit aussi constant et ferme ; rien ne nuit plus à l'autorité que de menacer en l'air et trop fort, puis de ne pas tenir.

Mais il y a cependant avec les enfants des condescendances utiles.

Ainsi, ne pas humilier une enfant devant ses compagnes sans bonne raison, avertir plusieurs fois avant de punir, ne pas se lasser de répéter cent fois la même chose avec douceur. Il faut même leur laisser une certaine liberté d'agir par elles-mêmes, pourvu qu'on ne cesse pas de veiller sur elles. Mme de Maintenon disait : " Il faut veiller nuit et jour... il faut toujours tout voir ; mais, ajoutait-elle, il ne faut pas toujours montrer qu'on voit tout, il faut quelquefois fermer les yeux et laisser passer certaines fautes. Il faut surtout attendre qu'elles soient calmées et qu'on ait soi-même éteint toute émotion pour les reprendre et les punir."

Et surtout il faut se garder que l'autorité, la nécessaire fermeté des maîtresses soit confondue avec la contrainte. Il ne faut pas que les élèves se croient opprimées ni qu'elles se regardent comme un objet unique d'occupation auquel tout est sacrifié, c'est bien cela qui cultiverait leur égoïsme. Il faut qu'une fermeté calme leur fasse comprendre que la volonté de leurs parents, ou le règlement du pensionnat, est une nécessité *supérieure*,

et elles s'y soumettront comme au chaud et au froid et il n'y a nul danger que cette obéissance éclairée et raisonnable les rende malheureuses.

Mais pour réussir en suivant cette ligne de conduite avec les élèves, il faut commencer par s'en faire aimer, sans quoi une institutrice ne réussira jamais. L'obéissance s'accorde parfaitement avec les bonnes, les légitimes affections. L'expérience de tous les jours prouve que dans la famille l'enfant qui obéit le mieux est aussi le plus tendre, le plus affectueux. Il en est de même au pensionnat ou à l'école.

L'obéissance, sagement imposée et bien comprise, donne de la force à l'âme. C'est la violence qui la révolte et le caprice qui l'énerve. Les défauts de l'enfant obéissant disparaissent peu à peu et toutes les leçons, étant reçues avec soumission, lui profitent.

L'obéissance est si particulièrement nécessaire aux femmes pendant toute leur vie, que de la faire estimer et aimer doit être un des points les plus importants de l'éducation. On peut dire d'une jeune fille, raisonnablement formée à l'obéissance, que le travail et l'éducation pour elle est plus d'à moitié fait.—On ne saurait donc se prendre trop tôt.

(L'Ecole Française.)

L'AGRICULTURE A L'ÉCOLE

Au cours du mois de janvier dernier, la paroisse de Berthier (en haut) a été témoin d'une grande convention agricole. Les ministres de l'Agriculture d'Ottawa et de Québec assistaient à la réunion. L'honorable M. de La Bruère a prononcé, en cette circonstance, un discours qui a eu du retentissement dans tout le pays. Nous en publions ici la première partie. Voici les paroles du Surintendant :

« Laissant à d'autres le privilège de l'éloquence, je désire traiter un sujet qui n'exige ni phrases élégamment tournées, ni courses dans le domaine de l'imagination. Je veux vous parler d'une question bien pratique, intimement liée à l'avenir de notre province.

J'intitulerais mon entretien : *L'Ecole primaire et l'Agriculture*.

C'est à une réunion des travailleurs du sol que je m'adresse et, en sollicitant votre bienveillance à mon égard je vous prie de croire que mon unique préoccupation est d'appeler votre attention sur un sujet qui, en favorisant les intérêts matériels de la classe agricole, peut contribuer au bonheur domestique et à fixer au sol des fils de cultivateurs.

On vous l'a dit, et vous le savez par expérience, un pays est d'autant plus heureux, la fortune publique est d'autant mieux assise que la terre est mieux cultivée et l'agriculture plus prospère, car celle-ci est le fondement de la richesse. C'est un principe d'économie politique que celui qui cultive ne doit pas plus ignorer que ceux qui sont appelés à gouverner le pays.

Puisque le sol est la base première de la prospérité générale, le devoir du père de famille est de faire donner à ses enfants, filles et garçons, une instruction en rapport avec les travaux qu'ils auront à exécuter et capable de graver dans leurs cœurs une affection particulière pour l'agriculture.

Nous tous, messieurs, nous avons un lieu qui est particulièrement cher à notre cœur, c'est la paroisse qui nous a vus naître, où nous avons reçu les caresses de notre mère et où nous avons grandi au milieu des joies de la famille. Pourquoi ce lieu est-il le centre de nos affections les plus vives ? Parce que les impressions du jeune âge sont ineffaçables et survivent à toutes les misères et vicissitudes de la vie.

Il en est peut-être de la carrière du petit campagnard comme des sentiments de son cœur, si, dès ses premières années d'études, nous savons diriger ses pensées et ses aspirations vers les travaux des champs. C'est vous dire que le père et la mère qui sont les premiers instituteurs de leurs enfants doivent infuser dans leurs jeunes cœur, le goût de la vie à la campagne comme on dépose en terre le grain qui doit produire l'épis.

Les parents, ayant à la maison paternelle, communiqué ces salutaires impressions et semé ces germes d'instruction agricole, c'est à l'école qu'il appartient ensuite de les développer et de les fortifier.

Or, messieurs, que peut faire et que doit faire l'école pour favoriser la carrière du jeune agriculteur et l'attacher au sol ? Question très grave qui mérite d'être étudiée non seulement par ceux qui s'occupent de l'instruction publique ou qui la dirigent, mais sur laquelle le cultivateur lui-même doit sérieusement réfléchir.

Examinons-la ensemble, elle fera le sujet de cette conférence.

Vous envoyez votre enfant à la classe pour lui apprendre à lire, à écrire, à compter. C'est chose essentielle.

Cependant, si, d'une manière générale, l'instituteur ou l'institutrice, après avoir enseigné à l'enfant sa langue maternelle et les éléments du calcul, pouvait le rendre à sa famille plus apte à aider son père à cultiver la terre et avec un amour plus ardent pour l'agriculture, ne croyez vous pas qu'il en résulterait un grand bien et pour les individus et pour le pays ?

Le devoir d'un commissaire d'écoles

N'allez pas croire que je vais suggérer de faire de chaque école primaire une école d'agriculture. Je serai plus modeste dans mes désirs, et, si vous voulez bien me le permettre, je vais m'élire moi-même, pour la circonstance présente, commissaire d'écoles, de peur de ne pas l'être plus tard par les électeurs de ma paroisse, et je vais tracer à grandes lignes les plus importants devoirs que j'aurai à remplir comme tel ; car je suis d'opinion que les commissaires, s'ils sont animés de bonnes intentions et comprennent l'importance de leurs fonctions, sont ceux qui, dans leur municipalité respective, peuvent, après le prêtre, exercer la plus heureuse influence sur l'avenir de la jeunesse.

Pour cette raison, je place la charge de commissaire d'école au-dessus de celle de conseiller municipal dont le devoir, entre plusieurs autres d'importance majeure ou de même nature, consiste à faire égoutter l'eau des décharges et remplir les ornières des chemins, ouvrages sans doute fort utiles, mais qui ne regarde ni le développement de l'intelligence, ni la formation des cœurs.

Donc, c'est entendu, me voilà commissaire. Que dois-je faire comme tel pour faire produire aux écoles de la municipalité les résultats les plus efficaces ?

Je forme d'abord le vœu de rendre les maisons d'écoles aussi confortables que possible pour l'instituteur et les enfants, sans endetter toutefois la paroisse plus qu'il ne faut, car l'économie doit régner dans toute administration. Je dis l'économie, ce qu'il ne faut pas confondre avec la parcimonie ou l'avarice.

Comment y arriver ?

Je vais étudier dans le code scolaire et les règlements du conseil de l'Instruction publique mes devoirs de commissaire, et, au besoin, je demanderai l'avis de mon curé ou d'amis sages et instruits sur les améliorations à faire dans les divers arrondissements de la municipalité.

Le terrain de l'école

Ayant à choisir avec mes collègues de la commission un emplacement d'école, nous l'achèterons de la grandeur voulue par la loi, c'est-à-dire de 90 pieds par 180 pieds de profondeur, afin que les élèves, pendant les récréations, ne s'amuse point dans le chemin du roi, au milieu de la poussière, ou dans la boue, mais sur le terrain de l'école, sous la surveillance de l'institutrice.

Nous verrons à ce que cet emplacement soit bien égoutté, convenablement clos et, le printemps prochain, nous demanderons aux contribuables de chaque arrondissement de s'entendre entre eux, pour apporter à jour fixe, avant les semences, des arbres de différentes espèces, comme des érables, des ormes, des chênes, des sapins, des bois blancs ou tilleuls, qu'ils planteront autour du terrain, afin qu'au bout de quelques années, ces arbres procurent un bienfaisant ombrage et donnent à l'immeuble un aspect riant.

Ayant une maison d'école à construire, je n'hésiterai pas à la faire faire conformément aux plans que fournit gratuitement le surintendant de l'Instruction publique, afin que l'instituteur ou l'institutrice ait un logement convenable, car ils y passent dix mois de l'année, et c'est un métier rude que de faire la classe à 30 ou 40 marmots plus ou moins dociles et toujours turbulents.

La salle de classe aura au moins dix pieds de hauteur et même davantage, afin de permettre aux élèves de respirer plus à leur aise et de mieux conserver leur santé.

Le confort à l'école

Il est vrai que certains contribuables ont observé qu'ils ne voyaient pas la nécessité d'une telle hauteur, car les chambres des maisons ordinaires n'ont que de huit à neuf pieds du plancher au plafond. Je leur ai répondu qu'il ne fallait pas comparer une maison de cultivateur dans laquelle ne vivent que six à sept personnes avec une maison d'école qui renferme de 25 à 40 enfants et où l'air se vicie promptement. Ensuite, il n'en coûte pas plus de chauffer une salle haute et bien close qu'une salle basse où la lumière ne pénètre qu'en petite quantité. Il n'y a rien comme le soleil pour rendre une chambre gaie et salubre et c'est la raison pour laquelle les règlements exigent des fenêtres proportionnées à la grandeur du plancher de la maison.

Et afin de protéger l'œil de l'enfant en lui donnant une quantité de lumière suffisante, on veut aussi que les bancs d'école soient placés de manière à ce que l'élève reçoive la lumière de côté et non de face.

Mon code scolaire m'apprendra en outre que le conseil de l'Instruction publique défend d'employer les longues tables et exige des pupitres à deux places proportionnés à la taille des enfants. Lorsque l'élève est assis, il faut que ses pieds soient appuyés sur le plancher, car des sièges trop élevés sont un supplice pour le pauvre petit qui est obligé de passer deux ou trois heures consécutives sans bouger.

Les sièges perfectionnés, avec pieds en fonte faits à la manufacture, ne sont guère plus dispendieux que les tables massives et défectueuses faites par des menuisiers ordinaires et peuvent durer de longues années.

Je ne voudrais pas, comme commissaire, faire faire à la cachette de grandes tables, afin de jouer le tour au surintendant, car ce n'est pas lui qui souffrirait de ma mauvaise action, mais les enfants d'école que le devoir de la commission scolaire est de protéger.

Avec les tables que l'on prescrit, les enfants sont bien assis, leur poitrine se développe ; comme les jeunes arbres auxquels on donne un tuteur, ils grandissent droits et forts, et non le dos en rond. Ils écoutent mieux aussi les explications de la maîtresse et apprennent leurs leçons avec plus d'aisance. Il importe que nos enfants deviennent des hommes bien faits, jouissant d'une bonne vue et d'une bonne santé.

Un autre devoir que les commissaires ont à remplir est le choix des institutrices ou des institutrices. Je dirai qu'il est le plus important, car les progrès d'un élève dépendent dans une large mesure de la maîtresse, à condition toutefois qu'elle ait l'appui moral des parents et le bon vouloir des commissaires.

L'importance d'une bonne institutrice

[Caprices et favoritisme à éviter]

Mes collègues de la commission et moi voulons engager comme institutrice, une fille qui possède un diplôme d'une de nos écoles normales, car, dans ces institutions, une jeune personne en complétant son éducation apprend à enseigner aux enfants sous la direction de ses professeurs.

Si nous ne pouvons l'obtenir, nous prendrons des informations sur les aptitudes des diplômées du bureau central des examinateurs et nous tâcherons de retenir les services des plus capables.

Quant à moi, je n'insisterai pas pour qu'on engage une institutrice parce qu'elle est ma parente ou la fille d'un de mes amis. Ce sont les qualités morales et les aptitudes à l'enseignement qu'il faut examiner, toutes les diplômées ne sont pas également capables et, en conscience, on ne doit point, en pareille matière, agir par favoritisme ou par caprice.

Il est vrai qu'un des commissaires veut absolument qu'on engage sa fille ; mais, elle n'est pas diplômée, et quoiqu'on ait cherché à avoir mon appui, je ne veux pas agir contrairement à la loi et au détriment des enfants. C'est l'intérêt public qui doit me guider.

Pour épargner quelques piastres, je ne chercherai pas non plus à renvoyer une maîtresse qui a donné satisfaction. On peut perdre au change, et ce serait une fausse économie. Quand une institutrice possède les qualités voulues, on doit la garder, car, avec le temps, elle s'attache à son école et aux enfants, et rend de réels services aux parents.

Vous savez, messieurs, que parmi les fonctions de commissaire d'écoles il en est une qu'on néglige quelquefois de remplir, celle de visiter les écoles de la paroisse au moins deux fois l'an, afin de constater si la maison et le terrain sont convenablement entretenus et si les institutrices et les institutrices font faire à leurs élèves de sérieux progrès.

Je sais qu'autrefois il pouvait être difficile à certains commissaires de constater si les élèves avaient bien appris leurs matières de classe, car la loi n'exigeait pas comme aujourd'hui qu'un contribuable sût lire et écrire pour être élu commissaire.

(A suivre)

METHODOLOGIE

ANALYSE

Ce que je crois, allez le demander à Rome.

F. Brunetière.

I. **Analyse logique.**— Dans cette phrase inverse il y a deux propositions :

1^{ère} Prop. : Allez demander à Rome ce.— PRINCIPALE (*elliptique*) : le sujet *vous* est sous-entendu.

2^{ème} Prop. : Que je crois.— INCIDENTE : *complétive déterminative* du pronom *ce*.

En décomposant la première proposition, nous avons :

SUJET : *vous* (sous-entendu) simple et in complexe.

VERBE : *soyez*.

ATTRIBUT : *allant demander à Rome ce* ; attribut simple mais complexe, l'attribut grammatical *allant* ayant pour compl. : *demander ce à Rome* (1).

II. Analyse grammaticale.

<i>ce</i>	pron. dém., mas. sing., compl. dir. de <i>demander</i> .
<i>que</i>	pron. rel. représente <i>ce</i> , mas. sing., compl. dir. de <i>crois</i> .
<i>je</i>	pron. pers., 1 ^{ère} pers., mas. sing., sujet de <i>crois</i> .
<i>crois</i>	v. act., (2) (<i>croire</i>) 4 ^e conj., mode ind., temps présent : <i>temps primitifs</i> : croire, croyant, cru ; je crois, je crus : <i>irrégulier</i> .
<i>allez</i>	v. n., (<i>aller</i>) 1 ^{ère} conj., mode impér., 2 ^e pers. du plur., qui a pour sujet <i>vous</i> , sous entendu. <i>Temps primitifs</i> : aller, allant, allé ; je vais ou je vas, j'allai : <i>irrégulier</i> .
<i>le</i>	pron. pers., mas. sing., compl. dir. de <i>demander</i> . Le pronom <i>le</i> est répété ici par pléonasme.
<i>demander</i>	v. act., 1 ^{ère} conj., mode infin., compl. ind. de <i>allez</i> .
<i>à</i>	prép., unit <i>demander à Rome</i> .
<i>Rome</i>	nom prop., mas. sing., compl. indir. de <i>demander</i> .

C.-J. M.

(1) En détruisant l'inversion, le pronom *le* disparaît ; il est répété par pléonasme dans la phrase.

(2) Le verbe actif est celui qui a un complément direct, le verbe transitif est celui qui *peut* avoir un complément direct.

NOTIONS D'ETYMOLOGIE (suite)

FAMILLES DE MOTS

Nous allons donner, à la suite des tableaux des principaux *préfixes* et *suffixes*, quelques exemples de *familles de mots*.

L'exercice qui consiste à grouper les mots de la même famille est éminemment propre à faire réfléchir sur le sens de chaque mot et par conséquent à en donner une connaissance parfaite.

FAMILLE DU MOT *bord* :

<i>bord</i> er	garnir le <i>bord</i> .
<i>bord</i> ée	décharge de tous les canons d'un <i>bord</i> .
<i>bord</i> ure	ce qui garnit le <i>bord</i> .
a <i>bord</i>	ce qui est <i>vers</i> le <i>bord</i> .
a <i>bord</i> er	arriver <i>vers</i> le <i>bord</i> .
d'a <i>bord</i>	dès l' <i>abord</i> .
a <i>bord</i> age	action d' <i>aborder</i> .
a <i>bord</i> able	qui peut être <i>abordable</i> .
ina <i>bord</i> able	qui <i>ne</i> peut être <i>abordable</i> .
dé <i>bord</i> er	ôter le <i>bord</i> ; aller au-delà du <i>bord</i> .
dé <i>bord</i> ement	action de <i>déborder</i> .
re <i>bord</i>	<i>bord</i> ajouté ; <i>bord</i> élevé, en saillie.
re <i>bord</i> er	<i>border</i> de nouveau.
trans <i>bord</i> er	porter d'un <i>bord</i> à un autre.
trans <i>bord</i> ement	action de <i>transborder</i> .
tri <i>bord</i>	<i>bord</i> de droite d'un navire.
bâ <i>bord</i>	<i>bord</i> de gauche (bas <i>bord</i>), moins noble que le <i>bord</i> de droite.

FAMILLE DU MOT *terre* :

<i>terr</i> er	mettre de la <i>terre</i> .
<i>terr</i> eau	mélange de <i>terre</i> et de fumier.
<i>terr</i> ien	qui appartient à la <i>terre</i> (comme <i>marin</i> à la mer).
<i>terr</i> eux	plein de <i>terre</i> .
<i>terr</i> estre	qui est de la <i>terre</i> (comme <i>céleste</i> du ciel).
<i>terr</i> ier	gîte d'un animal dans la <i>terre</i> .
<i>terr</i> ain	étendue de <i>terre</i> limitée.
<i>terr</i> oir	<i>terre</i> au point de vue des qualités de production.
<i>terr</i> itoire	étendue de <i>terre</i> au point de vue administratif.
<i>terr</i> ine	vase de <i>terre</i> .
ter tre	lieu élevé.
<i>terr</i> asser	travailler la <i>terre</i> avec la pelle et la pioche.
<i>terr</i> asse	plate-forme élevée.
<i>terr</i> assement	travail de <i>terre</i> .
<i>terr</i> assier	ouvrier qui travaille la <i>terre</i> .
at <i>terr</i> er	(renverser à <i>terre</i>) accabler.
at <i>terr</i> ir	arriver à la <i>terre</i> .

at <i>terr</i> issage	action d'atterrir.
at <i>terr</i> issement	amas de terre apporté par les eaux.
dé <i>terr</i> er	retirer de la terre.
en <i>terr</i> er	mettre dans la terre.
en <i>terr</i> ement	action d'enterrer.

FAMILLE DU MOT *port* :

<i>port</i> e	lieu qui donne accès, qui nous porte dedans.
<i>port</i> ier	gardien de la porte.
<i>port</i> ière	porte de voiture, rideau de porte.
<i>port</i> ail	grande porte.
<i>port</i> ique	entrée d'un édifice avec colonnes et fronton.
<i>port</i> er	soutenir pour mettre d'un lieu à un autre.
<i>port</i> ée	ensemble de lignes qui <i>portent</i> les notes en musique.
<i>port</i> eur	celui qui porte.
<i>port</i> able	qui peut être porté avec convenance.
<i>port</i> atif	qui peut être porté aisément.
ap <i>port</i> er	porter avec soi en venant.
ap <i>port</i>	ce que l'on apporte.
rap <i>port</i>	ce qui est produit par une enquête, une entreprise.
rap <i>port</i> er	apporter du lieu d'où l'on vient, apporter de nouveau.
rap <i>port</i> eur	celui qui fait un rapport.
dé <i>port</i> er	porter un homme hors de son pays, l'exiler.
dé <i>port</i> ation	exil, transport hors du pays par condamnation.
em <i>port</i> er	porter avec soi en s'en allant.
em <i>port</i> ement	mouvement d'impatience qui nous porte hors de nous-même.
rem <i>port</i> er	emporter en s'en allant ce qu'on avait apporté.
ex <i>port</i> er	commerce dans lequel on porte des marchandises à l'étranger.
ex <i>port</i> ation	vente de produits à l'étranger.
ex <i>port</i> ateur	marchand qui fait l'exportation.
im <i>port</i> er	acheter des produits à l'étranger.
im <i>port</i> ation	achat de produits à l'étranger.
im <i>port</i> ateur	marchand qui fait l'importation.
re <i>port</i> er	porter une chose au lieu où on l'a prise.
re <i>port</i>	action de porter un total du bas d'une page au haut de la page suivante.
sup <i>port</i> er	soutenir.
sup <i>port</i>	soutient.
sup <i>port</i> able	qui peut être supporté.
insup <i>port</i> able	qui ne peut être supporté.
trans <i>port</i> er	porter d'un lieu à un autre.
trans <i>port</i>	action de transporter.
trans <i>port</i> able	qui peut être transporté.
col <i>port</i> er	porter sur le cou.
col <i>port</i> eur	marchand ambulancier qui porte ses marchandises avec lui.

Et tous les mots dans lesquels entre le mot *porte* :

porte-plume, portemanteau, porte-carte, porte-monnaie, portefeuille, porte-drapeau, portefaix, porte-croix, etc.

On peut faire de même les familles des mots :

pas, pose, mont, clameur, mode, signe et bien d'autres. Cet exercice, que l'on fait avec beaucoup d'intérêt lorsqu'on a bien compris le sens des préfixes et des suffixes, a l'avantage d'augmenter et de préciser notre vocabulaire et de faciliter ainsi beaucoup l'expression de nos pensées.

H. NANSOT.

Sciences physiques et naturelles

Cinquième leçon

LES MEMBRES ET LE TRONC

Directions :—Chez la plupart des animaux qui vous entourent, les quatre membres servent à peu près exclusivement pour la marche. Le chien, le chat les animaux domestiques, tous ceux qui ont le corps recouvert de poils, marchent sur leur quatre pattes. L'homme seul se tient ordinairement debout ; il marche sur ses deux jambes. Il se sert des membres supérieurs pour prendre les objets et pour travailler.

Bien que les quatre membres aient des fonctions différentes, ils sont formés de parties analogues. Les membres supérieurs comprennent :

L'*épaule* composée de deux os : l'*omoplate* en arrière, la *clavicule* en avant ;

Le *bras* formé d'un seul os, l'*humérus* ;

L'*avant-bras* composé de deux os, le *cubitus* en dedans, et le *radius* en dehors. Ces deux os s'articulent avec l'*humérus* au *coude*.

Le *poignet* ou *carpe* est formé de huit petits os, disposés sur deux rangées.

La *main* comprend la *paume* ou *métacarpe*, réunion de cinq os, et les *doigts* divisés en phalanges. Les doigts ont trois phalanges (phalange, phalangine et phalangette). La main est caractérisée par le pouce qui n'a que deux phalanges et qui est opposable aux autres doigts.

Les membres inférieurs comprennent : La *hanche* correspondant à l'*épaule* ; elle est composée de l'*os iliaque*, os solide et large qui soutient les organes de l'abdomen.

La *cuisse* représente le bras ; elle est formée d'un os appelé *fémur*, cet os est le plus volumineux du squelette.

La *jambe*, comme l'avant bras, comprend deux os, le *tibia* et le *péroné*, qui s'articulent avec le *fémur*, au *genou*, où se trouve un os arrondi appelé *rotule*.

Le *piéd*, comme la main, se compose de trois parties : le *tarse*, le *métatarse* et les *orteils*.

L'instituteur fera bien remarquer à l'élève la position de ces divers os, avec les points d'articulation.

Le tronc est une véritable cage destinée à protéger les viscères intérieures. Il est formé de la colonne vertébrale, des côtes et du sternum.

La *colonne vertébrale* est composée d'une série d'os superposés, appelés *vertèbres*. Ces os ont la forme annulaire ; l'ensemble de ces anneaux constitue un canal logeant la moelle épinière d'où partent les nerfs qui vont se distribuer dans toutes les parties du corps. Les vertèbres portent des éminences osseuses qui réunies, donnent lieu à l'épine du dos, très développée chez certains animaux, comme la chèvre. Chez les animaux, la queue est le prolongement de la colonne vertébrale.

L'homme a douze *côtes* qui s'articulent d'une part à la colonne vertébrale, de l'autre au *sternum*.

Le *sternum* est un os plat situé au milieu de la poitrine.

Considérés par rapport à leur forme, les os sont longs, courts et plats. Les os longs sont creux et renferment de la moelle.

Lorsque par suite d'un accident, l'extrémité d'un os sort de sa place, on dit qu'il y a *luxation*. Si l'os se brise, il y a *fracture*.

Les os sont entourés d'une membrane ou *périoste*.

LEÇON

Nous avons quatre membres, deux supérieurs et deux inférieurs. Ces membres sont formés de plusieurs parties correspondant entre elles :

Membres supérieurs	Membres inférieurs
L'épaule	La hanche
Le bras	La cuisse
Le coude	Le genou
L'avant bras	La jambe
Le poignet	Le cou-de-pied
La main	Le pied

La main se compose de la paume et des doigts ; le pied, de la plante et des orteils. L'os du genou s'appelle *rotule*.

Le tronc est une cage limitée par les côtes, par un os plat situé en avant et par une colonne dite vertébrale, formée de petits os en forme d'anneaux et placés les uns sur les autres.

Certificat d'aptitude pédagogique (1)

Quel usage un bon maître doit-il faire de ses lectures personnelles pour la préparation de sa classe ?

PLAN.—1° Un bon maître doit-il faire des lectures personnelles : en a-t-il le devoir ? en a-t-il le temps ?

2° Quelles lectures doit-il faire ?

3° Comment ses lectures personnelles peuvent-elles servir à la préparation de la classe ? Moyens pratiques.

(1) Sujet proposé aux examens du certificat d'aptitude pédagogique, en France, il y a quelques années.

IDÉES A DÉVELOPPER

1° Un bon maître a le devoir strict de faire des lectures personnelles. S'il est bon maître, il en aura le goût, s'il en a le goût, il en trouvera le temps.

La lecture, c'est la nourriture intellectuelle ; pas de lecture, pas de vie pour l'esprit, et par suite pas de vie pour l'enseignement. L'enseignement du maître qui ne lit pas ne peut être que routine, lettre morte.

Un bon maître sent donc autant le besoin de lire qu'un homme bien portant sent le besoin de s'alimenter ; il trouvera du temps aussi bien pour la nourriture intellectuelle que pour la nourriture corporelle. Le temps appartient à ceux qui savent le ménager et l'employer. Ceux qui ont vraiment le goût de la lecture n'ont point celui de perdre des minutes qui deviennent des heures ou de les remplir par des occupations innocentes mais puérides.

2° Des lectures de culture générale et de culture spéciale. Comme lecture générale, il faut qu'il soit au courant autant que sa sphère et son milieu le comportent, du mouvement général des idées, et pour ce faire, qu'il ait un fond assez solide pour les apprécier à leur valeur. Quelques ouvrages sûrs et bien faits d'études religieuses, de pédagogie, d'histoire générale, de littérature, de sciences, lui sont donc nécessaires comme fonds de bibliothèque, une *revue* le tiendra au fait du mouvement contemporain. — Comme culture spéciale, qu'il voie quelle branche d'études convient le mieux où il enseigne. Dans cet ordre d'idées, qu'il ne craigne pas de se développer en lisant le plus et le mieux qu'il le pourra, tant les ouvrages déjà connus les mieux réputés que les ouvrages nouveaux dont on parle avantageusement, pour ne pas laisser vieillir son savoir et pour apprécier les idées qui ont cours.

3° Le maître qui lit pour son propre compte et dans le but de son enseignement, s'approvisionne pour user de ses réserves le jour où il en a besoin. — Il les trouve prêtes au moment utile et saura précisément choisir ce qui convient, le donner sous la meilleure forme, car bien des choses lui viendront tout naturellement, sans qu'il se rappelle où il les a trouvées et marqueront comme il convient les points importants dans l'intelligence de ses élèves. — Le maître qui attendrait le jour d'une leçon pour la préparer par des lectures prendrait et donnerait *trop* et ne saurait pas trouver le meilleur, le maître qui a l'habitude de lire ne se trompera pas.

Comment conservera-t-il la moëlle de ses lectures ? Rarement, par une analyse complète, il n'en a guère le temps, cela nous le reconnaissons. mais il faut cependant qu'il le fasse parfois, surtout à ses débuts, pour savoir se rendre compte de l'ensemble d'un ouvrage, et se rendre capable de faire ensuite mentalement ce travail quand il a terminé une lecture. Mais il peut et doit toujours avoir un recueil de textes et de notes proprement dites. — Comme *textes*, il prendra tout ce qui lui paraîtra propre à servir de dictées, de lectures expliquées, de citations pour une leçon orale ou une conférence en indiquant à quel cours, à quelle branche ces textes conviennent. Comme notes, il recueillera les idées saillantes, les passages trop étendus pour être copiés avec un renvoi à l'auteur et à la page, etc.

Comme moyen pratique, au lieu de se servir d'un registre unique, qui l'empêche de prendre ces notes ou ces textes sur des feuilles classées dans des chemises spéciales ?

Que les jeunes maîtres commencent dès le premier jour. Ils sentiront tellement les bienfaits d'une telle habitude qu'ils ne la perdront jamais, et avec les années accumuleront de véritables trésors.

La bibliothèque à l'école

Monsieur le Rédacteur,

Je voudrais aujourd'hui vous faire part d'un moyen aussi simple qu'économique de fonder une bibliothèque à l'école. Ce moyen, je l'ai moi-même employé, alors que j'étais instituteur, avec le plus grand succès, le voici :

C'est de demander aux élèves, conséquemment à leurs familles, de prêter, de fournir quelques-uns des livres qui peuvent se trouver chez eux ; en échangeant ainsi, tous peuvent lire nombre de choses aussi instructives qu'amusantes.

Plusieurs des principaux citoyens se font aussi un agréable devoir, je dirai, de surajouter de jolis ouvrages, cartes, tableaux, etc.

On ne saurait croire la belle collection que l'on se procure de cette manière, en même temps que cela établit entre le professeur-bibliothécaire et les parents, des relations tout à fait cordiales.

Je sou mets humblement la chose, la sachant bonne et facile à réaliser.

Le professeur donne à chaque famille un reçu énumérant le titre des volumes fournis à l'école, et il prête à chacun des livres qui conviennent et dont il tient compte régulièrement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le rédacteur,

· Votre tout dévoué,

O-E DALAIRE.

Note de la Rédaction.—Inutile d'ajouter que l'instituteur, ou l'institutrice, doit être prudent dans le choix des livres destinés aux enfants ; qu'il doit, en cas de doute, consulter le curé de sa paroisse.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Cent trente-unième réunion des Instituteurs de la Circonscription de l'École normale Laval

Présents : M. Ths Blais, président ; MM. les inspecteurs P.-J. Ruel, Max. Côté, L. Bergeron ; MM. J. Ahern, J.-D. Frève, Chs-A. Lefèvre, professeurs à l'École normale Laval ; MM. H. Nansot, A. Déléglise, J.-G. Tremblay, Lavoie, L.-P. Goulet, Em. Marquis, T. Simard, A. Goulet, G. Dorion, E. Gauvreau, J. Turcotte, instituteurs.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président informe l'Association des renseignements que celle-ci l'avait autorisé à prendre auprès des personnes compétentes, concernant la modification d'un procès-verbal adopté ; il dit que pour arriver à cette modification, on forme un comité qui légifère sur la question.

Vu l'absence de M. Tremblay, celui-là même qui a demandé cette modification, il est décidé d'attendre à une séance subséquente, afin qu'il présente un avis de motion, s'il persiste dans son désir.

Proposé par M. J. Ahern, secondé par M. Chs-A. Lefèvre, que la séance s'ajourne au dernier samedi de janvier prochain.

(Copie conforme).

THOMAS BLAIS, *Président*,

J.-M. TURCOTTE, *Secrétaire*.

Septembre 1902.

**Cent seizième conférence de l'Association des Instituteurs de
l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 30 janvier 1902,
à l'École normale Jacques-Cartier**

Etaient présents : M. J.-N. Perreault, président ; M. l'abbé Nazaire Dubois, Principal de l'École normale Jacques-Cartier ; MM. les Principaux H.-O. Doré, A. Leblond de Brumath, P. Ahern, P.-J. Leitch, J.-V. Desaulniers et L.-O. Doré de Saint-Jean ; MM. les inspecteurs J.-B. Demers, B. Lippens, W. McGown ; le conférencier agricole O.-E. Dallaire ; MM. les professeurs J.-O. Cassegrain, N. Brisebois, Z. Beaulne, G.-A. Archambault, G.-A.-E. Trudel, J.-B. Laberge, G. Tremblay, A. Létourneux, A. Noël, J. Payment, L.-J.-R. de Bellefeuille, H. Rondeau, F. Vasein de La Maignant, Ed. Daulne, J.-B. Martel, J.-B. Paquette, S. Rock, J.-A. Lanctot, T.-M. Reynolds, Ed. Delorme, I.-C. St-Amour, M. Lanctot, U. Barthelemy, J.-M. Manning, W. O'Donoghue, J.-H. Lanctot, N. Gravel, W. Elie, V. Doré, H. Valois, R. Pagé, P. McCallum, L.-P.-J. Jasmin, J.-A. Morin, L. Larose, W. Meloche, J.-P. Thibeault, Z. Guérin, P. Leblanc, J.-H. Bergeron, C.-A. Miller, J.-E. Bernier, J.-J. Hogan, N.-E. Gobeille, J.-S. Menard, H. Mondoux, A.-L. Augé, S.-A. Rock, J.-A. Rock, M. Brosseau, T.-F. Cuddihy, W. Gallagher, G. Caisse, J.-S. Teasdale, H. O'Donoghue, J.-A. Cléroux, G.-E. Pagé, F.-X. St-Laurent, P. Burke, J.-M. Tremblay, O. Robitaille, H. Morel, R.-J.-L. Cuddy, I.-J. Coifer, L.-L. Legault, L.-E. Warren, D. Malone, J.-P. Labarre, L. Dassylva, N. Belisle, G. Nadon, J.-T. Dorais, A. B. Charbonneau, etc., etc. et les élèves-maitres de l'École normale Jacques-Cartier.

Les minutes de la cent-quinzième conférence sont lues et adoptées, puis ensuite celles d'une séance spéciale tenue le 19 août 1902.

M. le président passe au secrétaire une lettre de Madame Veuve B. Meloche qui remercie l'Association des marques de sympathie dont elle a été l'objet à l'occasion du décès de son époux regretté.

M. N. Brisebois propose alors une motion de condoléances en rappelant la perte que l'Association vient de faire de l'un de ses membres les plus distingués, M. B. Meloche, professeur à l'école Sarsfield. M. J.-M. Tremblay appuie cette motion qui est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire lit ensuite une lettre des instituteurs protestants de Montréal priant l'Association catholique de se joindre à eux pour demander l'augmentation de la taxe scolaire afin de permettre aux commissaires de pourvoir aux besoins des écoles et de mieux rétribuer les professeurs qui y enseignent.

M. le président profite de l'occasion pour donner à l'assemblée quelques statistiques sur le salaire moyen des professeurs à Montréal :

“ Il y a sous le contrôle catholique de la Commission scolaire de Montréal, dit-il, 87 professeurs et principaux dont le salaire moyen est de \$771.26 ; les professeurs seuls ont une moyenne de \$725 62½. Seulement cette moyenne est plus élevée en apparence qu'en réalité, puisqu'elle représente le traitement du plus grand nombre. “ Si les institutrices protestantes qui ont une moyenne de \$418.00 ne peuvent vivre avec leur salaire, on se demande comment font les instituteurs qui ont leur famille “ à soutenir. ”

Après quelques délibérations, il est résolu de transmettre aux Commissaires catholiques de Montréal la requête de l'Association protestante, appuyée de la motion suivante que fait M. Leblond de Brumath, secondé par M. J.-H. Bergeron :

“ Attendu la grande extension qu'a prise Montréal, la modicité de la taxe scolaire, et par suite la nécessité de ressources nouvelles pour les besoins de l'Instruction primaire dans notre ville ;

“ Attendu que par suite de l'augmentation énorme du prix des vivres et de toutes les choses nécessaires à l'existence, il est très difficile pour les instituteurs de vivre avec le traitement qu'ils reçoivent aujourd'hui ;

“ Les professeurs de la Circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, s'associent de tout cœur au désir que viennent de leur exprimer leurs confrères protestants de voir accroître les revenus des écoles de la ville de Montréal; mais ils croient devoir laisser à la décision de leurs supérieurs, Messieurs les Commissaires des Ecoles catholiques, les voies et moyens à prendre pour arriver à ce but.”

Il est en outre résolu que la lettre de Messieurs les professeurs des écoles protestantes de notre ville soit transmise, avec la réponse des professeurs de l'Ecole normale Jacques-Cartier, à Messieurs les Commissaires des Ecoles Catholiques de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

La motion suivante, proposée par M. J.-S. Teasdale, et appuyée par M. J.-M. Tremblay, est lue par le secrétaire :

Il est résolu :

Que, dans l'opinion de cette conférence, il serait souhaitable d'amender la loi du fonds de pension dans le sens suivant :

“ Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire ayant atteint l'âge de cinquante ans révolus, pourvu qu'il ait au moins vingt années de service et qu'il ait été fonctionnaire durant les cinq dernières années, a le droit de se retirer de l'enseignement et de conserver ses droits à la pension; mais celle-ci ne lui sera payée qu'à partir de la date où il aura l'âge de cinquante-six ans.

Après quelques remarques sur les avantages de l'amendement proposé, la motion est adoptée à l'unanimité.

M. L. Tremblay, appuyé par M. A.-P. Gélinas, fait la motion ci-dessous :

“ Que l'Association prie M. le Surintendant de l'Instruction publique de bien vouloir supprimer, pour les professeurs enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal, les Certificats ou Attestations qui sont décernés à ceux qui obtiennent des primes, vu que ces gratifications sont données à tour de rôle.

MM. Bergeron, Demers, Miller et Charbonneau parlent en faveur de cette motion, tandis que M. Desaulniers s'y oppose. Finalement la proposition est mise aux voix et adoptée.

Sur motion de M. Cassegrain, la séance est ajournée à deux heures.

(Séance de l'après-midi).

La séance de l'après-midi s'ouvre par une suggestion de M. Larose concernant l'hygiène dans les écoles.

Cette question est renvoyée au comité de régie qui doit préparer l'ordre du jour de la prochaine séance.

MM. Noël et Laberge demandent à l'Association son influence auprès des Commissaires de Montréal relativement à l'augmentation du traitement des professeurs enseignant dans les écoles sous la direction des Frères.

M. le Président fait observer à ces Messieurs qu'il regrette beaucoup que l'Association ne puisse leur prêter un semblable concours; il les assure qu'ils ont toute la sympathie de leurs confrères qui reconnaissent la légitimité de leur demande, mais l'Association ne peut prendre leur cause en main, vu qu'ils ne relèvent pas directement de la Commission scolaire de Montréal.

M. Cassegrain dit, à son tour, qu'il serait dangereux de s'immiscer dans une question aussi délicate; ce serait s'engager sur un terrain brûlant, déjà trop discuté. Cependant, dit-il, je profiterai de la circonstance pour protester hautement contre des accusations que l'on porte en certains milieux contre les instituteurs laïques. C'est être de mauvaise foi que de vouloir assimiler l'enseignement donné par des laïques à l'enseignement laïque tel qu'entendu en d'autres pays.

Après quelques remarques sur la question, M. le président présente à l'assemblée le conférencier du jour, M. J.-P. Thibault, qui doit nous parler de l'enseignement de la géographie et, en particulier, de la nécessité de changer les manuels de géographie en usage dans nos écoles. M. Thibault déclare tout d'abord que l'Association doit

examiner la valeur des livres qui sont entre les mains des élèves de nos écoles et qu'il devrait être de son ressort de choisir, entre les divers livres approuvés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, les meilleurs et les plus propres à faire progresser les enfants.

Il établit en quelques mots l'importance de l'enseignement de la géographie, indique les principes généraux selon lesquels cet enseignement doit être donné et le matériel actuellement à la disposition des instituteurs de Montréal. Il réclame des cartes muettes et des cartes locales, puis aborde l'examen des livres de classe.

Il estime que les manuels actuellement en usage ont eu leur temps d'utilité, mais qu'ils ne sont plus à la hauteur des besoins actuels. La plupart ne traitent pas suffisamment du Canada, et les données sont de trop ancienne date; ils procèdent trop par questions et par réponses, le style en est trop condensé et trop abstrait. Le conférencier déclare qu'il existe un manuel de géographie, édité récemment, qui pare à tous ces défauts, c'est la "Nouvelle Géographie Élémentaire," de J.-N. Miller.

"Je constate, dit-il, qu'elle possède les qualités contraires aux défauts que je viens de signaler dans les manuels en usage, et, en plus, plusieurs innovations utiles.

"1° Elle traite suffisamment du Canada. (40 pages sur 150 sont consacrées à notre pays).

"2° Elle est en texte suivi, ce qui en rend la lecture agréable pour les enfants. A la fin de chaque leçon se trouve un résumé aussi utile au maître qu'à l'élève.

"3° Elle est attrayante sous tous rapports. Le style est simple, enfantin même, semé de questions éminemment pratiques. Une foule de gravures très bien faites sont intercalées dans le texte et en donnent la synthèse, la plupart du temps. Le caractère est gros, d'une lecture facile.

"Les cartes sont belles et bien coloriées; elles ne sont pas trop encombrées de noms. On y trouve plusieurs cartes en relief apparent, ce qui est une innovation, de même que les modèles de cartographie; on ne copiera plus les cartes au papier à décalquer.

"Enfin l'ouvrage a été rédigé conformément au programme d'études du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique. Elle est nouvelle, élémentaire et écrite pour nos écoles canadiennes. Hâtons-nous de la faire adopter".

M. A.-B. Charbonneau succède au conférencier et le félicite de la trop courte conférence qu'il vient de faire. Nous le savions, dit-il, musicien, littérateur, mais nous ignorions qu'il fût pédagogue, et en cela, comme en toutes choses, avec des idées très justes, complètes et précises, si bien que, appelé à donner mon opinion sur la valeur très grande du livre qui nous occupe, je ne sais vraiment qu'ajouter pour vous en donner une plus haute appréciation.

Je vous dirai cependant le réel plaisir que je pris à le parcourir un des premiers, je crois, il a bientôt deux ans. Alors comme aujourd'hui, je trouvais cette géographie tout à fait conforme aux principes de la pédagogie moderne. Il y a deux ans que je m'en sers et deux ans que je m'en trouve bien, car, remarquez-le bien, messieurs, ce livre est peut-être plus précieux pour le maître que pour l'élève.

Il a un très grand mérite pour moi, entre tous les mérites qu'on veut bien lui reconnaître, c'est celui d'obliger le maître de rompre avec l'antique routine du par cœur.

Avec le nouveau manuel de M. Miller, le cours de Géographie devient forcément un entretien profitable et attrayant. Ses leçons sont des modèles; elles indiquent au maître la marche à suivre, les procédés à employer; enfin tout l'ouvrage est d'un grand secours. Pour l'élève, le manuel servira de livre de références, de résumés de tout ce que le maître a pu dire. N'est-ce pas le rôle réel du manuel mis entre les mains de l'élève qui ne doit s'en servir qu'après avoir reçu la leçon du maître?

A l'appui de ce qu'il vient de dire, M. Charbonneau cite quelques opinions très flatteuses, entre autres celle de feu l'abbé Verreault, puis il termine ses remarques en faisant la motion suivante:

“ Attendu que la *Nouvelle Géographie Élémentaire* de M. J.-N. Miller a été approuvée par le Conseil de l'Instruction publique, à sa séance du 8 mai 1901 ;

“ Attendu que cet ouvrage a reçu l'approbation de plusieurs évêques de la province, des directeurs de collèges, des principaux de nos écoles normales, des inspecteurs et des professeurs ;

“ Attendu que les membres de cette Association considèrent que tous ces éloges sont bien mérités, tant au point de vue de l'exécution matérielle du livre qu'au point de vue de sa valeur pédagogique ;

“ Attendu que les manuels en usage ne répondent plus aux besoins de nos écoles et que l'adoption de la “ *Nouvelle Géographie Élémentaire* ” de M. J.-N. Miller améliorerait l'enseignement de cette matière, je propose secondé par M. J.-P. Thibault :

“ 1° Que l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École normale Jacques-Cartier recommande respectueusement à tous les commissaires des écoles catholiques de la province de Québec l'adoption de la “ *Nouvelle Géographie Élémentaire* ” de M. J.-N. Miller dans toutes les écoles sous leur contrôle ;

“ 2° Qu'elle recommande également aux titulaires de ces écoles d'user de leur influence auprès des autorités scolaires dont ils dépendent, afin que ce manuel soit adopté et cela, pour le plus grand progrès des études géographiques dans notre province.”

Adopté à l'unanimité.

MM. Cassegrain, Brisebois, Laroge, Lippens concourent pleinement dans ce qu'ont dit MM. Thibault et Charbonneau, et ils sont heureux de constater l'adoption unanime de la motion de M. Charbonneau.

M. Cassegrain demande à M. le Président de bien vouloir répéter à l'assemblée tous les éloges qu'il lui a fait, certain soir, du livre de M. Miller.

M. Perreault s'excuse en disant que ce serait répéter tout ce qu'ont dit les orateurs qui l'ont précédé, que d'ailleurs son opinion sur la Géographie de M. Miller est très connue, qu'il espère qu'elle sera bientôt adoptée dans nos écoles, et qu'il sera heureux d'y avoir contribué.

M. J.-V. Désaulniers fait remarquer que, vu l'uniformité de livres dans nos écoles, il sera difficile d'adopter la Géographie de M. Miller qui n'a pas d'édition anglaise.

Sur l'assurance de M. le Président que l'auteur se propose d'en faire une prochainement, M. Désaulniers n'a plus d'objection, et il espère à son tour la voir bientôt adoptée.

Le dernier ordre du jour comportait un entretien sur l'analyse grammaticale que le conférencier M. l'Inspecteur Lippens qualifie de “ gymnastique intellectuelle ”.

Avec toute la facilité de parole qu'on lui connaît, M. Lippens fait le procès à l'analyse grammaticale telle qu'enseignée dans la plupart de nos écoles. Il démontre toutes les inepties qu'elle renferme ; il prétend que l'analyse logique devrait précéder l'analyse grammaticale, que celle-ci est remplie d'erreurs dans les énoncés ; enfin que tout est à refaire.

M. Cassegrain, appelé à prendre la parole, ne contredit pas toutes les remarques de M. Lippens, mais il relève quelques inexactitudes ; il prétend à son tour que les études grammaticales ne peuvent se faire sans l'analyse grammaticale ; il soutient que les verbes *avoir* et *être* ont existé avant tous les autres et je défie, dit-il, un grammairien de dire le contraire.

Il n'est pas préparé à répondre à M. Lippens et il se réserve pour la prochaine convention, en engageant le secrétaire à l'inscrire comme conférencier.

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de M. R. Pagé, secondé par M. J.-S. Teasdale, la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

Montréal, 30 janvier 1903.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

De la contrition (suite)

216. Q. Combien y a-t-il de sortes de contrition ?

R. Il y a deux sortes de contrition : la contrition parfaite et la contrition imparfaite.

217. Q. Qu'est-ce que la contrition parfaite ?

R. La contrition *parfaite* est celle qui nous fait regretter et détester le péché, parce qu'il offense un Dieu infiniment bon en lui-même et infiniment digne de notre amour.

— Cette contrition est appelée parfaite, parce que les motifs qui la font naître dans notre cœur sont parfaits. Les motifs, en effet, pour lesquels nous détestons le péché par la contrition parfaite, ne peuvent venir que d'un grand amour de Dieu, et l'amour de Dieu est la perfection de la loi chrétienne.

218. Q. Qu'est-ce que la contrition imparfaite ?

R. La contrition *imparfaite* est celle qui nous fait regretter et détester le péché, parce qu'il nous fait perdre le ciel et nous mérite l'enfer, ou encore parce qu'il est en lui-même détestable et que nous devons rougir de l'avoir commis.

— La contrition imparfaite n'est pas mauvaise, mais elle est beaucoup moins bonne que la contrition parfaite ; car la contrition parfaite vient d'un grand amour de Dieu, tandis que dans la contrition imparfaite l'amour de Dieu ne fait que commencer ; mais ce commencement d'amour de Dieu, ainsi que l'espérance du pardon, est nécessaire, car celui qui n'aurait que la honte d'avoir péché et la crainte d'aller en enfer, sans amour de Dieu, n'aurait même pas la contrition imparfaite.

Il faut remarquer que la contrition imparfaite, tout aussi bien que la contrition parfaite, doit être intérieure, surnaturelle, universelle et souveraine.

219. Q. La contrition imparfaite suffit-elle pour une bonne confession ?

R. Oui, la contrition imparfaite *suffit* pour une bonne confession, mais nous devons tâcher d'avoir, autant que possible, la *contrition parfaite*.

— La contrition imparfaite suffit pour obtenir le pardon de ses péchés, mais à la condition de recevoir l'absolution.

Si l'on ne peut pas recevoir l'absolution, la contrition imparfaite ne suffit pas, car elle n'efface pas par elle-même le péché, comme la contrition parfaite, mais elle nous dispose à recevoir l'absolution.

Il faut toujours demander à Dieu la contrition parfaite et s'efforcer de la faire naître en soi, même quand on doit recevoir l'absolution ; car la contrition parfaite efface le péché par elle-même, même avant l'absolution, et de plus elle diminue, et peut même quelquefois enlever complètement la peine temporelle qui reste à subir pour les péchés pardonnés.

E. LASFARGUES,

Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.

(1) Extrait de l'*Explication littérale et sommaire du Catéchisme*, par M. l'abbé E. Lasfargues, prêtre de Saint-Vincent de Paul. En vente chez tous les libraires. — 25 centims.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Grammaire pratique

XXXII. Le Participe passif. (suite).—Vous remarquerez, mes enfants, que le participe passif est directement l'opposé du participe actif, puisque l'un désigne l'action faite, et l'autre l'action reçue. C'est ce que rappellent ces mots : actif et passif.

Une chose étonnante — qui étonne.

Un homme étonné — qu'une chose étonne.

Le joueur perdant — qui perd la partie.

La partie perdue — la partie qui a été perdue par le joueur.

Un soleil brûlant — qui brûle.

Un sol brûlé — que le soleil brûle.

QUESTIONNAIRE

Comment appelle-t-on les participes qui désignent l'état de la personne ou de la chose en indiquant de quelle action elle est l'objet ?

Le participe passif s'accorde-t-il toujours avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte ?

Le participe passif est-il souvent employé comme un adjectif ordinaire ?

Y a-t-il des participes passifs employés comme noms ?

Quelle différence y a-t-il entre le participe actif et le participe passif ?

EXERCICE

Indiquer les participes actifs et passifs (sans distinction d'emploi) dans les phrases suivantes :

Une falaise est une côte escarpée, dentelée, formée de rochers taillés à pic, quelquefois à demi éboulés, quelquefois surplombant l'abîme.

Du côté du couchant s'étendent des montagnes couvertes de sapins ; à l'orient sont des collines accidentées, des fourrés impénétrables, étagés sur les pentes.

Les voyageurs surpris par l'orage, embarrassés, un peu effrayés peut-être, se dirigèrent vers la maison déserte. Ils entrèrent dans une cour abandonnée, tout envahie par l'herbe.

La chauve-souris n'a pas d'ailes emplumées, mais des bras et des mains garnies de membranes.

Cette vieille mesure, irrégulièrement construite et à demi ruinée, avec tous ses toits percés à jour, n'est plus habitée que par les hiboux et les chauves-souris. Dans les vieilles chambres abandonnées, dans les greniers encombrés, il y a des recoins sombres. Par endroits les poutres rompues tremblent sous les pas. Puis ce sont des échelles à échelons brisés, dont les montants se dressent jusqu'aux combles ; et des escaliers perdus, qui ne conduisent nulle part ; et des portes murées, et des lucarnes défoncées, et des fenêtres aux volets délabrés, que le vent fait crier sur leurs gonds.

Trouver les participes passifs des verbes suivants, et former une phrase très courte, où ces participes soient employés comme noms masculins ou féminins :

Trancher — couvrir — ranger — paver — ramer — tomber — exiler.

Expliquer oralement la signification de ces participes, et rendre compte de leur emploi.

Changer le participe actif en participe passif, et modifier l'expression en conséquence :

Un cultivateur détournant un ruisseau. — Un savant observant un astre. — Un aigle enlevant un lapin. — Le vent enlevant une feuille. — Un artiste modelant une statue. — Une mère endormant son enfant. — Une lionne emportant une gazelle. — Un élève esquisant un dessin.

Changer le participe passif en participe actif dans ces phrases et rendre raison de la signification :

Une feuille entraînée par le courant.— Un élève interrogé par le maître.— Un fusil porté par un chasseur.— Un travail achevé par l'ouvrier.— Un tableau terminé par le peintre.— Un édifice protégé par un paratonnerre.— La plaine dominée par la colline.— Un feu allumé par le pâtre.

Former oralement, avec les compléments nécessaires pour en faire une expression bien définie, deux phrases, l'une contenant le participe actif, l'autre le participe passif des verbes suivants (sans distinction du mode d'emploi) :

Accabler — Chercher — Léchier — Trancher — Acheter — Louer — Greffier — Payer — Effrayer — Broyer — Ployer — Fortifier — Mystifier — Vérifier — Confier — Multiplier — Diviser — Ajouter — Copier — Expier — Ajuster — Amonceler — Bêler — Ciseler — Emballer — Couler — Cribler — Accumuler — Ecartier — Enchanter — Enrayer — Fouler — Ourler — Griller — Mouiller — Veiller — Piller — Alarmer — Ecumer — Plumer — Parsemer — Crayonner — Incliner — Fumer — Miner — Orner — Rayonner — Casser — Baser — User.

Rendre compte de la signification de ces participes.

Orthographe, Élocution et Grammaire

DICTÉES

I

ACCORD DE L'ADJECTIF

Notre salle à manger renferme une table ronde et six chaises neuves. Des verres brillants embellissent une nappe blanche. Cette élégante voiture est munie de ressorts solides. Les longues promenades au grand air entretiennent la bonne santé. Mon jeune cousin mettra un chapeau neuf et des chaussures vernies. La course a été agréable, mais la chaleur était fatigante. Le paletot et le chapeau neufs habillent bien mon frère.

EXERCICES.— 1. Relever les adjectifs et en faire l'analyse. (*Ronde* : adj. qual. fém. sing. qualifie table ; *neuves*, adj. qual. fém. plur. qual. *chaises*...)

2. Trouver dans la dictée deux verbes au pluriel et en indiquer le temps, le nombre, la personne.

II

ADJECTIFS AU MASCULIN

Ton frère Léon est un enfant aimable et poli. Il est complaisant avec tout le monde. En classe c'est un écolier docile et attentif, point paresseux, ni menteur. Ne croyez pas que Léon soit triste ou maussade ; au contraire, Léon est très gai, aussi ardent au jeu qu'à l'étude ; tout le monde l'aime, parce qu'il n'est ni taquin, ni querelleur. Je veux prendre Léon pour modèle.

EXERCICES.— Transcrire la dictée au féminin. (*Ta sœur Léonie est une enfant aimable et polie. Elle...*)

III

ADJECTIFS AU FÉMININ

Ta sœur Léonie est une enfant aimable et polie. Elle est complaisante avec tout le monde. En classe c'est une écolière docile et attentive, point paresseuse, ni menteuse. Ne croyez pas que Léonie soit triste ou maussade ; au contraire, Léonie est très gaie, aussi ardente au jeu qu'à l'étude : tout le monde l'aime parce qu'elle n'est ni taquine, ni querelleuse. Je veux prendre Léonie pour modèle.

EXERCICES.— Qu'est-ce qu'un enfant : *poli, complaisant, docile, attentif, paresseux, menteur, triste, maussade...*

2. Faire une liste des adjectifs de la dictée qui expriment une qualité, une autre liste de ceux qui expriment un défaut.

Exercices d'invention et d'élocution

I. — Dans quoi verse-t-on l'eau pour la boire? (*verre*). — Dans quoi sert-on la soupe et le potage? — De quoi se sert-on pour manger la soupe et le potage? — Avec quoi coupe-t-on le pain? — Avec quoi fait-on une omelette? — Où les oiseaux font-ils leurs nids? — Quels matériaux emploient-ils pour leurs nids? — A quelle époque font-ils leurs nids? — De quoi se nourrissent les oiseaux? — Quels services nous rendent les oiseaux?

II. — Indiquez différents objets que l'on fabrique avec le fer; faites connaître leur usage.

Récitation

LES BŒUFS

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux.
La charrue est en bois d'érable,
L'aiguillon en branche de houx.
C'est par leur soin qu'on voit la plaine,
Verte l'hiver, jaune l'été;
Ils gagnent dans une semaine
Plus d'argent qu'ils n'en ont coûté.

PIERRE DUPONT.

COURS MOYEN

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

NOS ÉGLISES

Notre petite église est très jolie. Elle n'a point de grands portails comme les cathédrales; cependant on y voit quelques beaux vitraux; point d'émaux, mais de simples carreaux; point de riches panneaux sculptés, mais des murs peints à la chaux; point d'arceaux, de colonnes, mais une voûte en demi-cerceau. Une chaire, des fonts baptismaux, des confessionnaux complètent le mobilier avec les bancs, les chaises et les prie-Dieu.

EXPLICATIONS.—1. *Cathédrale*: église principale d'un diocèse, celle où l'évêque a son siège.—*Vitrail*, (*vitraux*), vitrage d'église, formé de grands panneaux, souvent avec des peintures sur verre.—*Email*, (*émaux*), matière vitreuse dont on enduit la porcelaine.—*Panneau*, partie d'une menuiserie encadrée de moulures.

2. Distinguer *fonts* de *fond*, de *fonds*, de *font*.
3. Justifier le pluriel des divers noms.

II

PARTICIPE PASSÉ

La foudre est tombée sur ces maisons et les a détruites. Souvenez-vous toujours des sages conseils que vos maîtres vous ont donnés. Les meilleures lettres sont celles que le cœur a dictées. La vertu a toujours rendu heureux ceux qui l'ont pratiquée. Ces

poiriers que j'avais vu planter je les ai vus mourir. Il faut croire au mérite de ceux que l'on a entendu louer par leur ennemis. Les orages qu'il y a eu cet été ont détruit les moissons dans plusieurs campagnes.

GRAMMAIRE.—Justifier l'accord des participes.—Faire l'analyse des pronoms.

III

LE CHEMIN DE FER DANS LA FORÊT

En maint endroit a cédé, sous les coups redoublés du colon, l'épaisse muraille hérissée et flottante des forêts ; les solitudes farouches et ténébreuses ont reculé petit à petit à l'aspect de l'homme armé de la terrible hache du défricheur ; et ces mêmes bois, ces vallées, ces gorges profondes, qui ceignent les monts comme des écharpes d'abîmes, retentissent aujourd'hui du roulement continu des trains dont l'écho, vingt fois répété, court de massif en massif comme un tonnerre cadencé. Là où la voix de l'homme s'était jusque là à peine fait entendre, éclate tout à coup, dans le silence des campagnes, le mugissement prolongé de la locomotive.

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*maint* : signifie plusieurs, même quand on l'emploie au singulier.—*a cédé* : le sujet ? *muraille*.—*hérissée et flottante* : *hérissée* par les pointes des pins et des sapins, *flottante* sous l'action du vent.—*petit à petit* : l'adjectif *petit* employé comme adverbe signifie *peu*. C'est pour cela qu'on ne doit pas dire un *petit peu* mais *un peu* ; d'ailleurs il n'y a pas de *gros peu*.—*ceignent* : entourent.—*écharpes* : large ceinture dont on laisse pendre les bouts.—*massif* : bosquet touffu et sombre.—*éclate* : le sujet ? le mugissement.—*locomotive* : machine à vapeur qui tire les trains de chemin de fer. Ne dites pas un *engin* ; c'est un terme trop général.

Rédaction

AIMONS NOS PARENTS

CANEVAS.—Le père entre à la maison bien fatigué, il prend son repas et repart à son ouvrage... Dialogue entre Mariette et sa mère... Réflexion touchante et résolution de l'enfant.

DÉVELOPPEMENT

Le père de Mariette rentre très fatigué de son travail ; la sueur mouille son front. Le repas est prêt, mais le père de famille mange peu et repart bientôt.

— Maman, dit Mariette, pourquoi papa ne se repose-t-il pas plus longtemps ? Il paraît très las et n'a presque rien mangé.

— Hélas ! mon enfant, ton père est accablé de travail en ce moment, et il lutte avec ardeur contre la fatigue pour apporter ici un plus fort salaire, afin que sa famille ne manque de rien. Grâce à de constants efforts, ses enfants sont bien nourris, bien vêtus, et il les laissera à l'école le plus longtemps possible pour les mettre à même de travailler à leur tour d'une façon fructueuse.

— Comme toi, maman, tu ne te reposes jamais : tu prépares les repas, tu raccommodes le linge, tu soignes ma petite sœur qui ne quitte tes bras que pour aller dans son berceau. Oh ! que je voudrais être plus grande pour t'aider dans tous ces travaux !

— Merci de cette bonne pensée, ma chère petite, ton désir se réalisera un jour. Mais que notre conduite ne t'étonne pas ; Dieu a mis au cœur des pères et des mères un tel amour que c'est avec joie qu'ils s'imposent les plus rudes labeurs, les privations les plus pénibles, si cela est profitable à leurs chers enfants. C'est donc au Seigneur que tu dois adresser l'expression de ta reconnaissance.

— Et aussi, chère maman, mes prières pour qu'il me conserve de si bons parents.

Récitation

TRAVAIL ET OISIVETÉ

Le soc d'une charrue, après un long repos,
 S'était couvert de rouille. Il voit passer son frère
 Tout radieux, revenant des travaux.
 " Forgé des mêmes bras, de semblable matière,
 Lui dit-il, je suis terne, et toi poli, brillant :
 Où pris-tu cet éclat, mon frère ? — En travaillant. "

L'activité fortifie le corps. L'homme qui travaille se porte toujours mieux que celui qui vit dans l'oïveté.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LA BOUSSOLE

Aujourd'hui par les nuits sombres et les jours brumeux, les navires marchent sûrement, les paquebots qui font le service entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique vont, viennent en suivant à quelques milles près le même sillage. Ils ne s'écartent pas des routes tracées sur les cartes marines et l'on pourrait sans doute apercevoir sur le fond des mers une longue traînée de cendres et de scories tombées des bateaux à vapeur le long de la route. Ce qui a rendu possible cette grande navigation, c'est la boussole, fondée sur la propriété qu'a l'aiguille aimantée de se tourner vers le Nord. Auparavant, les marins n'osaient pas s'éloigner du rivage à certaines saisons ; les jours voilés et les nuits noires leur interdisaient tout voyage même sur les mers connues. Jusqu'alors, lorsque les nuits étaient claires, l'étoile polaire avait été le seul point de repère des marins. La boussole n'a pas été parfaite du premier coup, et ce n'est qu'après des essais infructueux qu'on eut l'idée de la placer sur un pivot, de la protéger par une boîte, ensuite de trouver un mode de suspension qui permit de la maintenir horizontale en tenant compte de la déviation que peut faire subir à l'aiguille le fer qui entre dans la coque du navire ou de la cargaison.

QUESTIONS.— 1. Expliquer : *sillage, scorie, point de repère, infructueux*.— 2. Mots de la même famille qu'*infructueux*.— 3. Analyser le mot *leur* dans la phrase : *les nuits noires leur interdisaient tout voyage*.

II

INFLUENCE CATHOLIQUE DU CANADA

Nous ne saurions, sans la plus étrange *aberration*, rompre ou même affaiblir les liens qui nous unissent à l'Église. Nous ne saurions, sans nous être infidèles à nous-mêmes, nous montrer infidèles à l'Église. Notre défection ou notre indifférence religieuse nous infligerait une *déchéance* sociale et politique. Car l'action catholique fait partie *intégrale* de notre tradition nationale et constitue l'un des *meilleurs* éléments de notre prestige. Par elle, nous rayonnons sur toute l'Amérique du Nord ; par elle, nous *reculons les frontières de notre influence* ; par elle, nous *prolongeons notre domaine moral*

bien au-delà des limites de notre domaine territorial ; par elle, nous envoyons nos prêtres et nos religieuses faire bénir notre nom au milieu des *glaces du Nord* et sous les *feux du Midi* ; nous promenons notre drapeau de l'Atlantique au Pacifique, et de la *mer Mexicaine* à la Baie d'Hudson. A ce simple point de vue, au point de vue patriotique, qui est celui auquel je me place surtout en ce moment, n'est-ce pas, messieurs, que renoncer à notre mission religieuse, ce serait pour nous une désastreuse *abdication* ? Ah ! non, vous ne commettriez point ce crime qui serait à la fois un crime religieux et un crime national.

THOMAS CHAPAIS.

(Discours : St-Jean-Baptiste, 1902).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*saurions* : donnez les temps primitifs : savoir ; sachant ; su ; je *sais*, tu *sais*, il *sait* ; je *sus*, tu *sus*, il *sut*, etc. ; je *saurai*, tu *sauras*, etc. ; le part. présent est irrégulier (*sachant*) ; l'adj. verbal est *savant*. Le *v* du radical se change en *u* au futur simp. et au cond. présent.—*aberration* : chute profonde dans l'*erreur*.—*rompre* : donnez le part. passé : *rompu* et non pas *rompé* : ne dites pas : *on a rompé* les rangs, mais *on a rompu* les rangs.—*déchéance* : le radical est *choir* vieux verbe qui signifie *tomber*. Une *déchéance* signifie une *chute*, un amoindrissement. Donnez des mots de la même famille : *choir*, *chute*, *échéance*, *échoir*, *déchet*, etc.—*intégrale* : une *partie intégrale* est nécessaire pour que la chose soit entière, complète, sans cette partie l'*intégrité* de cette chose serait détruite, c'est-à-dire qu'il lui manquerait quelque chose.—*meilleurs* : donnez le féminin : *meilleure* ; il en est de même des mots *majeur* et *mineur* et des mots en *érieur*.—*nous reculons les frontières*, etc. : nous faisons sentir notre influence en dehors de notre pays.—*nous prolongeons notre domaine moral* : nous étendons notre influence morale plus loin que nos frontières.—*glaces du Nord* : pays froids des régions glaciales.—*feux du Midi* : pays chauds des régions brûlantes au sud.—*mer Mexicaine* : golfe du Mexique.—*abdication* : renoncement à un droit.

Relevez tous les *noms sujets*, les *noms compléments du verbe*, les *noms compléments déterminatifs*, les *noms attributs*.

ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

Nous ne saurions, sans la plus étrange aberration, rompre ou même affaiblir les liens qui nous unissent à l'Eglise.

Deux propositions :

1° *Nous ne saurions, sans la plus étrange aberration, rompre ou même affaiblir les liens.*—Principale.

2° *qui nous unissent à l'Eglise.*—Incidente.

La seconde proposition est *complétive déterminative de liens*.

Sans : préposition, unit *aberration* à *saurions*.—*la plus* : adv., modifie *étrange*.—*aberration* : nom com., fém. sing., compl. circ. de *saurions*.—*rompre* : verbe act., 3e conj., inf. prés., compl. dir. de *saurions*.—*affaiblir* : même fonction.—*qui* : pron. rel., (ant. liens) 3e pers. plur., sujet de *unissent* et rattache en même temps *la complétive* au mot *liens* qu'elle détermine.—*nous* : pron. pers., 1ère pers. plur., compl. dir. de *unissent*.

Récitation

LE BON DIMANCHE

Quoi de plus gai qu'un dimanche riant,
Paré de fleurs, de soleil, de verdure,
Et que, dès l'aube, au cœur humble et croyant,
La cloche annonce harmonieuse et pure !
Béni ce jour aimé des écoliers,

Et pour lequel on met la nappe blanche !
 Fermerait-on sans lui les ateliers ?
 Fêtons, amis, fêtons le bon dimanche.
 Puis le dimanche, on pense à l'indigent,
 Le cœur joyeux comprend mieux sa prière,
 L'homme, d'ailleurs, cet être intelligent,
 Doit-il toujours ramper dans la poussière ?
 Dans notre argile est un souffle immortel...
 Six jours entiers vers la terre on se penche,
 Qu'un jour du moins on regarde le ciel,
 Fêtons, amis, fêtons le bon dimanche.

BATHILD BOUNIOL.

Rédaction

I

Dites ce qui arriverait si vous deveniez ami avec un méchant enfant.— Quelles qualités voulez-vous trouver dans votre ami, pourquoi ?

Développement.— Si je devenais l'ami d'un méchant enfant, je serais bientôt aussi méchant que lui... Je voudrais un ami un peu plus grand que moi, sérieux, parce que je suis léger et étourdi, travailleur, parce que je suis un peu paresseux, et que son exemple m'aiderait à me corriger. Je le voudrais surtout franc et sincère, parce que, si personne n'est sans défauts, il n'y a pas de défauts aussi dangereux que celui qui se cache et dissimule ses fautes par le mensonge et l'hypocrisie. Il ne peut être bon ami. Et je ne voudrais pas d'un ami qui n'aime pas le bon Dieu de tout son cœur, car celui qui n'aime pas le bon Dieu ne peut être bon et ne peut aider les autres à le devenir.

II

AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA

Comment entendez-vous ce proverbe ? Faites-en l'application à vos études.

CANEVAS.—1. Explication du proverbe, 1ère partie : aide-toi.—2. 2ème partie : le ciel t'aidera.—3. Application à mes études.

DÉVELOPPEMENT

1. "Aide-toi", nous dit d'abord le proverbe, c'est-à-dire emploie toute ta bonne volonté, fais tous tes efforts pour réussir ; qui veut la fin veut les moyens ; la récompense n'est due qu'à celui qui la mérite par le travail. Tu as reçu l'intelligence, développe-la par l'étude ; mets en à profit les ressources. Tu as des bras forts et vigoureux, qu'ils soient tes meilleurs serviteurs.

2. Alors seulement, le "ciel t'aidera", il bénira tes efforts, secondera tes justes désirs ; tu pourras te confier en celui qui t'a donné tes facultés, non pour les laisser inactives, mais les faire servir à un but utile et louable. Quand tu auras fait selon ton pouvoir, ce que tu ne saurais obtenir de ton industrie, tu l'attendras de la bonté divine qui ne laisse aucun effort infructueux, aucune bonne volonté sans récompense.

Mais ne rien faire, se croiser les bras et attendre le succès, c'est avoir une confiance téméraire, c'est tenter Dieu.

3. Voilà, pourquoi, à l'école, je m'applique le plus possible, étudiant mes leçons, faisant mes devoirs avec soin. Certes, lorsque le moment viendra d'utiliser mes connaissances, je demanderai à Dieu la grâce du succès, mais en attendant, je travaille à acquérir les connaissances nécessaires.

Enseignement agricole

Dictées et exercices spéciaux pour les écoles rurales

LES BOURGEONS

Les bourgeons proprement dits sont de petits corps coniques ou arrondis, ordinairement entourés d'écaïlles, naissant sur les branches dans l'aisselle des feuilles ou à l'extrémité des rameaux, et renfermant les rudiments des tiges, des branches, des feuilles et des organes de la fructification. Dans les arbres et les arbrisseaux, ils paraissent au moins un an avant leur épanouissement. Dans les arbustes et les plantes herbacées, ils ne se montrent que l'année même où ils doivent se développer. Les bourgeons, dans nos pays tempérés, paraissent en été ; ils portent alors le nom d'œil. Ils s'accroissent peu durant l'automne et constituent les boutons ; en hiver leur végétation s'arrête ; au printemps ils se gonflent, écartent leurs écaïlles et se développent complètement. C'est alors qu'on les appelle proprement bourgeons.

Questions sur la dictée

1. Que signifie l'expression *proprement dit* ?
Donnez deux noms dérivés de *propre*.
2. Analysez *naissant*. Donnez le participe passé et le passé défini de ce verbe.
3. Qu'entend-on par pays tempérés ? Comment appelle-t-on les pays plus chauds et plus froids ?
4. Qu'est-ce que la végétation ? Dit-on parfois que les hommes végètent ? Quand ?
5. Pourquoi les bourgeons se gonflent-ils au printemps ?

Récitation

LE HOUX

Par le houx épineux un jeune enfant blessé,
A son père en pleurant racontait sa disgrâce ;
" Ce maudit arbrisseau, de dards tout hérissé,
Dans ce joli bosquet e'vrait-il trouver place ?
A quoi cela sert-il ? A p'quer les passants.
— A vous prouver, mon fils, par votre expérience,
Qu'il faut s'éloigner des méchants."

Rédaction

UN JARDIN

CANEVAS.—Ce que c'est qu'un jardin en général. Utilité, agrément. A la ville ; à la campagne.

DÉVELOPPEMENT

Un jardin est un lieu ordinairement clos, où l'on cultive des plantes potagères, des arbres à fruits, des végétaux d'agrément.

A la ville, les personnes très riches seules peuvent se donner le luxe d'un jardin. Pour les besoins de la maison, les ménagères se rendent aux halles, au marché, qu'alimentent de légumes et de fruits les maraichers des environs. Les fleurs s'achètent aussi ; les ouvriers et les ouvrières en ornent le devant de leurs fenêtres. Des carrés ou parcs gracieux sont mis à la disposition du public et des enfants, qui peuvent y trouver avec la vue de belles plantes, de l'air pur et de la lumière.

A la campagne, les plus pauvres familles possèdent autour de leur habitation quelques carrés de terre pouvant fournir les légumes nécessaires au ménage. C'est un plaisir pour l'ouvrier, et en même temps une source de bien-être, que la culture d'un jardin.

Dans les longs jours, le matin avant de partir, le soir au retour, à ses moments perdus, il bêche, il ratisse, il plante, et son agréable labeur se paye en beaux et succulents produits.

MATHEMATIQUES

 ARITHMÉTIQUE

CALCUL MENTAL

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse ; énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

51. Partant de 8, énoncez de 8 en 8 les nombres compris entre 8 et 104, et revenez.

52. Partant de 1, énoncez de 8 en 8 les nombres compris entre 1 et 105, et revenez.

53. Partant de 2, énoncez de 8 en 8 les nombres compris entre 2 et 106, et revenez.

54. Partant de 3, énoncez de 8 en 8 les nombres compris entre 3 et 107, et revenez.— Ainsi de suite, partant de 4, 5, 6, 7.

55. Combien font 13 chaises et 3 chaises? 73 tables et 3 tables? 93 clefs et 3 clefs? 16 poulets et 9 poulets? 8 pigeons et 17 pigeons? 6 lapins et 18 lapins? 7 lièvres et 19 lièvres? 9 portes et 21 portes? 7 carreaux et 25 carreaux? 8 encriers et 29 encriers? 7 cahiers et 36 cahiers? 46 toupies et 8 toupies? 57 enfants et 9 enfants?

56. Donnez les résultats des additions ci-après indiquées :

65 + 8? 38 + 7? 16 + 9? 85 + 6? 58 + 8? 77 + 9? 42 + 8? 84 + 7? 73 + 6?
 37 + 9? 7 + 88? 6 + 35? 9 + 43? 8 + 76? 7 + 67? 5 + 94? 4 + 19? 6 + 91?
 8 + 45? 9 + 54? 4 + 27? 3 + 18? 5 + 28? 6 + 27? 7 + 25? 8 + 17? 8 + 29?

 PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION
 ET DE DIVISION

27. Un chapelier achète des chapeaux à raison de \$19.20 la douzaine, et les revend \$1.90 la pièce. Quel bénéfice fait-il sur 45 chapeaux?

28. 4 tisserands ont mis 7 jours pour faire un certain nombre de verges de toile. Combien eût-il fallu de tisserands pour faire le même nombre de verges de toile en un jour?

29. Un manufacturier emploie 27 ouvriers. La paie de ces ouvriers pour une semaine de 6 jours est de \$122.40. Sachant que 13 d'entre eux sont payés à raison de 60 cts par jour, on désire savoir à combien est payée la journée des autres?

30. Il faut 5 minutes à un cultivateur pour tracer un sillon avec sa charrue, et il doit labourer un champ de 96 sillons. Combien mettra-t-il d'heures?

31. Un marchand de chevaux vend \$1570 un certain nombre de chevaux qui lui coûtaient \$1795. Sachant qu'il perd \$9, par cheval, dire le nombre de chevaux qu'il a vendu.

32. On partage une somme de \$282 entre 5 personnes. Les 2 premières prennent chacune \$75. Que reviendra-t-il à chacune des autres, si elles se partagent également le reste?

Solutions :

27. Si 12 chapeaux ont coûté \$19.20, 1 chapeau revient à $\$19.20 \div 12 = \1.60 . Si le chapelier les revend \$1.90, il gagne sur chaque chapeau $\$1.90 - \$1.60 = \$0.30$, donc sur 45 chapeaux il gagne 45 fois 30 cts, ou $30 \times 45 = \$13.50$. Rép.

28. En un jour il eût fallu 7 tisserands de plus, ou $4 \times 7 = 28$ tisserands.

29. Les 13 premiers ouvriers reçoivent par jour 60 cts $\times 13 = \$7.80$, et en 6 jours $\$7.80 \times 6 = \46.80 ; les autres ouvriers sont au nombre de $27 - 13 = 14$, et ils reçoivent pour 6 jours $\$122.40 - \$46.80 = \$75.60$. Donc pour un jour ils reçoivent $\$75.60 \div 6 = \12.60 , et chacun d'eux reçoit $\$12.60 \div 14 = 90$ cts. Rép.

30. Le cultivateur mettra 5 minutes $\times 96 = 480$ minutes, et comme 1 heure vaut 60 minutes, il mettra autant d'heures que 60 est contenu de fois dans 480, ou $480 \div 60 = 8$ heures.

31. Le marchand de chevaux a perdu en tout $\$1795 - \$1570 = \$225$. Sachant qu'il perd \$9 par cheval, il a dû vendre autant de chevaux que \$9 est contenu de fois dans \$225; $\$225 \div \$9 = 25$. Rép. 25 chevaux.

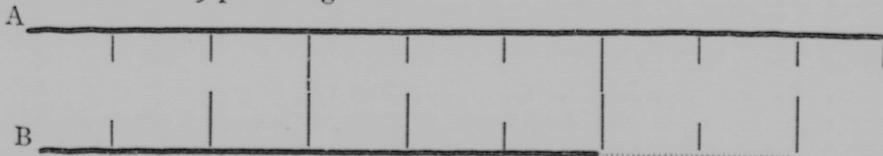
32. Les 2 premières prennent $\$75 \times 2 = 150$. Il reste donc aux 3 autres $\$282 - 150 = \132 , et chacune d'elles recevra $\$132 \div 3 = \44 . Rép.

FRACTIONS

12^e LEÇON

12. A et B ensemble placent \$408 dans une société. Quelle est la mise de chacun, si les $\frac{2}{3}$ de la mise de A égale les $\frac{3}{4}$ de la mise de B ?

Solution au moyen de lignes.—Je trace une 1^{ère} ligne pour représenter la part de A ; je la divise en 3 parties égales, parce que dans le problème la part de A est divisée en tiers. Au-dessous je trace une seconde ligne égale aux $\frac{2}{3}$ de la première ; cette dernière ligne = aux $\frac{2}{3}$ de la part de A, est égale aussi aux $\frac{3}{4}$ de la part de B ; je la divise en trois parties égales ; cette dernière ligne représentant les $\frac{3}{4}$ de la part de B, chaque partie représentera $\frac{1}{4}$ de la part de B, je prolonge la 2^e ligne de $\frac{1}{4}$, le prolongement est représenté par des points. La 2^e ligne telle que complétée représente le placement de B. Je fais passer les lignes de division de la 1^{ère} à travers la 2^e et je vois que les trois premiers quarts de la 2^e sont divisés comme suit : d'abord un quart, puis la moitié d'un quart ; puis de nouveau la moitié d'un quart, puis encore un quart ; je divise chaque quart non divisé de la 2^e ligne en 2 parties égales ; la 2^e ligne est divisée en 8 parties égales ; faisant passer les dernières lignes de division de la 2^e ligne à travers la 1^{ère}, cette dernière se trouve divisée en 9 parties égales.



Dans les deux lignes que représentent le capital total il y a en tout 17 parties égales, dont 9 appartiennent à A et 8 à B ; donc les $\frac{9}{17}$ de la somme entière (408) appartiennent à A, et $\frac{8}{17}$ de la somme entière (408) appartiennent à B.

$\frac{9}{17}$ de \$408 = \$216, la part de A ; $\frac{8}{17}$ de \$408 = \$192, la part de B.

Solution avec chiffres. — $\frac{2}{3}$ de A = $\frac{3}{4}$ de B ; $\frac{1}{3}$ de A = $\frac{3}{4 \times 2}$ de B ;

$\frac{3}{3}$ de A = $\frac{3 \times 3}{4 \times 2} = \frac{9}{8}$ de B ; ainsi la part de B sera représentée par $\frac{8}{8}$ et la part de A par une somme = aux $\frac{9}{8}$ de la part de B ; les deux parts, ou $\frac{8}{8}$ de la part de B + $\frac{9}{8}$ de la part de B = $\frac{17}{8}$ de la part de B = \$408 ; $\frac{17}{8}$ de B = \$408 ; $\frac{1}{8}$ de B = $\frac{\$408}{17}$; $\frac{8}{8}$ de B = $\frac{\$408 \times 8}{17} = \192 , la part de B ; $\frac{9}{8}$ de B, ou la part de A = $\frac{\$408 \times 9}{17} = \216 , la part de A.

Solution par supposition. — La meilleure manière de résoudre par supposition un problème comme celui-ci est de prendre un nombre qui représentera en même temps les $\frac{2}{3}$ de A et les $\frac{3}{4}$ de B ; la solution est possible en supposant un nombre quelconque, mais elle sera plus facile si on choisit le plus petit nombre qui peut être divisé exactement par 2 et par 3 ; le plus petit nombre divisible exactement par 2 et par 3, est 6.

Supposons que les $\frac{2}{3}$ de la part de A soient \$6 ; alors les $\frac{3}{4}$ de la part de B seront \$6. Si $\frac{2}{3}$ de A = \$6, $\frac{1}{3}$ de A = $\frac{\$6}{2}$; $\frac{3}{3}$ de A = $\frac{\$6 \times 3}{2} = \9 ; donc la part supposée de A sera \$9. Si $\frac{3}{4}$ de B = \$6, $\frac{1}{4}$ = $\frac{\$6}{3}$; $\frac{4}{4}$ = $\frac{\$6 \times 4}{3} = \8 ; donc la part supposée de B sera \$8. D'après cette supposition A a \$9 et B \$8 ; ensemble ils ont \$9 + \$8 = \$17 ; A ayant 9 sur 17, a $\frac{9}{17}$ du tout ; B ayant 8 sur 17, a $\frac{8}{17}$ du tout ; $\frac{9}{17}$ de \$408 = \$216 ; $\frac{8}{17}$ de \$408 = \$192.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

53. Trois personnes se sont associées pour une entreprise et ont fait un bénéfice de \$5647.25 qu'il s'agit de répartir entre les associées. Les mises des trois personnes sont entre elles comme les nombres 7, 12, 15 ; les temps pendant lesquels elles sont restées placées sont comme les fractions $\frac{7}{3}$, $\frac{7}{11}$, $\frac{13}{22}$. Trouvez ce qui revient à chaque associé.

54. La fortune d'une personne est divisée en deux parties ; la 1^{ère} part, qui équivalait aux $\frac{2}{3}$ de sa fortune, rapporte une somme égale à ses $\frac{19}{400}$ par an ; la 2^e part rapporte \$360. Le revenu annuel de cette personne étant de \$1310, on demande : 1. quelle fraction le revenu annuel de la 2^e part forme de cette part ; 2. quelle est la fortune de cette personne.

55. Un premier groupe d'ouvriers ferait un ouvrage en 8 jours. Un deuxième le ferait en 10 jours. On veut faire exécuter ce travail en 6 jours, en employant les $\frac{3}{4}$ du deuxième groupe. Quelle fraction du premier groupe faudra-t-il lui adjoindre ?

56. Un fermier achète un lot de moutons à trois prix. Il en a payé $\frac{1}{3}$ à raison de \$4.20 par tête, les $\frac{2}{5}$ à raison \$3.80, et le reste à raison de \$3.00. Il débourse une somme totale de \$279. De combien de moutons se compose son lot ?

57. Prenez les $\frac{5}{8}$ du nombre $8\frac{7}{9}$; expliquez l'opération. Quelle opération fait-on ?

58. Un réservoir est alimenté par deux robinets ; le premier seul peut le remplir en 1 heure 15 minutes ; le 2ème en 1 heure 28 minutes. Mais une ouverture inférieure viderait le réservoir en 30 minutes. On suppose le réservoir entièrement plein, au moment où l'on ouvre les deux robinets en même temps que l'issue inférieure, et l'on demande le temps qu'il faudra pour le vider.

Solutions :

53. Les parts du bénéfice seront entre elles comme $\frac{7 \times 2}{3} = \frac{14}{3}$; $\frac{12 \times 7}{11} = \frac{84}{11}$; $\frac{15 \times 13}{22} = \frac{195}{22}$. Transformant ces fractions en d'autres ayant le même dénominateur, on a : $\frac{308}{66}$, $\frac{504}{66}$, $\frac{585}{66}$. Il s'agit donc de partager \$5647.25 proportionnellement aux numérateurs : 308, 504, 585.

$308 + 504 + 585 = 1397$. Par conséquent :

La part du premier associé est de $\frac{5647.25 \times 308}{1397} = \1245.06 .

La part du deuxième associé est de $\frac{5647.25 \times 504}{1397} = \2037.38 .

La part du troisième associé est de $\frac{5647.25 \times 585}{1397} = \2364.81 .

54. La première part rapporte \$1310 — \$360 = \$950 ; $\frac{19}{400} = \$950$; $\frac{400}{400} = \frac{950 \times 400}{19} = \20000 ; les $\frac{2}{3}$ de la fortune = \$20000 ; les $\frac{1}{3} = \frac{20000 \times 3}{2} = \30000 .

La fortune entière. $\frac{1}{3}$ de la fortune = \$30000 ÷ 3 = \$10000 ; si \$10000 rapportaient \$1, cette somme rapporterait $\frac{1}{10000}$ d'elle-même, mais comme

elle rapporte \$360, le revenu est de $\frac{360}{10000} = \frac{9}{250}$ de la somme.

55. Le deuxième groupe fait, en 1 jour $\frac{1}{10}$ de l'ouvrage ; les $\frac{3}{4}$ de ce groupe en feront $\frac{1}{10} \times \frac{3}{4} = \frac{3}{40}$; en 6 jours ils en feront $\frac{3}{40} \times 6 = \frac{18}{40} = \frac{9}{20}$. Les ouvriers employés au premier groupe devront donc faire les $\frac{11}{20}$, ou ce qui reste de l'ouvrage. En 1 jour, le premier groupe entier en ferait le $\frac{1}{8}$, et, en 6 jours, $\frac{1}{8} \times 6 = \frac{6}{8}$, ou les $\frac{3}{4}$. Tout le premier groupe ferait les $\frac{3}{4}$ de l'ouvrage en 6 jours il s'agit de savoir quelle fraction du groupe ferait les $\frac{11}{20}$ de l'ouvrage dans le même temps.

$\frac{3}{4}$ de l'ouvrage = le groupe entier ;
 $\frac{1}{4}$ " " = $\frac{1}{3}$ du groupe entier ;
 $\frac{1}{4}$ " " = $\frac{1}{3}$ " " " "

$\frac{1}{20}$ " " = $\frac{4}{3 \times 20}$ " " " "

$1 \frac{1}{20}$ " " = $\frac{4 \times 11}{3 \times 20}$ " " " " = $\frac{11}{15}$ du groupe. Rép.

56. Supposons qu'il ait acheté 15 moutons (nous choisissons 15 parce qu'on peut en prendre exactement le $\frac{1}{3}$ et les $\frac{2}{5}$.)

5 de ces moutons lui auraient coûté	$\$4.20 \times 5 =$	$\$21.00$
6 " " " " " "	$\$3.80 \times 6 =$	$\$22.80$
4 " " " " " "	$\$3.00 \times 4 =$	$\$12.00$

Les 15 moutons lui reviendront donc à $\$55.80$

Il a déboursé \$279 ; donc il a acheté un nombre de moutons égal a :

$$\frac{279 \times 15}{55.80} = 75. \text{ Rép.}$$

57. Prendre les $\frac{5}{6}$ d'un nombre c'est prendre le $\frac{1}{6}$ de 5 fois le nombre ; il s'agit donc de multiplier $8\frac{7}{9}$ par 5, puis de diviser le produit trouvé par 6. C'est une multiplication. $8\frac{7}{9} \times \frac{5}{6} = 7\frac{17}{54}$. Rép.

58. En 1 minute, le premier robinet remplit $\frac{1}{75}$ du réservoir et le deuxième $\frac{1}{88}$; l'ouverture inférieure en vide au contraire $\frac{1}{30}$ dans le même temps. Si le réservoir est plein, en 1 minute, il perdra $\frac{1}{30}$ de l'eau qu'il contient, moins $(\frac{1}{75} + \frac{1}{88})$ de cette même quantité. $(\frac{1}{30} - \frac{1}{75} + \frac{1}{88}) = \frac{19}{2200} : \frac{19}{2200} = 1$ minute ; $\frac{1}{2200} = \frac{1}{19}$; $\frac{2200}{2200} = \frac{1 \times 2200}{19} = 115\frac{15}{19}$ minutes. Rép.

RÈGLES DE L'UNITÉ, PERCENTAGE, ETC.

50. Un métier tisserait une pièce de toile de 65 verges de long en 2 jours, en travaillant 6 heures par jour ; un autre métier tisserait la pièce de toile en 3 jours, en travaillant 5 heures par jour. Si on emploie les deux métiers à tisser à la même pièce, en les faisant marcher 4 heures par jour, combien mettront-ils de temps pour tisser une longueur de 100 verges ?

51. Une personne place son avoir à $3\frac{1}{2}\%$ et s'absente pendant 6 ans. A son retour elle reçoit, pour la somme placée et pour les intérêts de cette somme pendant les 6 années, un total de \$3388. Quel était l'avoir de cette personne lors de son départ ?

52. Un propriétaire achète une maison \$4000 ; il est convenu qu'il payera \$1000 comptant, \$1000 au bout d'un mois, \$1000 dans deux mois et le reste dans trois mois. On lui propose ensuite de payer le tout ensemble. A quelle époque doit s'effectuer ce paiement, si l'on calcule l'escompte à 5% et suivant la méthode ordinaire ?

53. Deux personnes achètent du café de même qualité : la première, 6 livres ; la deuxième, 10 livres. Chacun ayant payé sa marchandise, survient une troisième personne qui propose de partager les 16 livres de café en 3 parties égales. De cette façon, il se trouve que la troisième personne doit 30 cts à la première. On demande : 1. le prix de la livre de café ; 2. combien la troisième personne doit à la deuxième.

54. 5 enfants feraient un certain travail en 9 jours ; 6 hommes le feraient en 3 jours. Combien de temps mettrait, pour faire le même travail, un groupe formé de 7 enfants et de 5 hommes ? La journée de travail est de 6 heures et demie.

55. Un maquignon a acheté des chevaux à raison de \$175 chacun. Il les vend avec un bénéfice net de \$202.30. Sachant que dans l'intervalle de temps écoulé entre l'achat et la vente, les chevaux lui ont dépensé 15% du bénéfice brut et que le produit total de la vente s'élève à \$3213, on demande : 1. le nombre de chevaux achetés ; 2. le bénéfice brut pour cent sur le prix d'achat.

Solutions :

50. Le premier en 2×6 , ou 12 heures, fait 65 verges ; en 1 heure il fait $\frac{65}{12}$ de verge. Le deuxième en 3×5 , ou 15 heures, fait 65 verges ; en 1 heure il fait $\frac{65}{15} = \frac{13}{3}$ de verge, les deux ensemble tissent en 1 heure : $\frac{65}{12} + \frac{13}{3} = \frac{117}{12}$ de verge.

Pour tisser 100 verges ils mettront autant d'heures qu'il y a de fois $\frac{117}{12}$ en 100 ; $100 \div \frac{117}{12} = 10$ heures 15 minutes 23 secondes. Rép.

51. \$1 dans 6 ans à $3\frac{1}{2}\%$ \$1 devient $\$1 + (.03\frac{1}{2} \times 6) = \1.21 .

A son départ la personne possédait $\$3388 \div \$1.21 = 2800$. Rép.

52. L'acheteur jouit après l'achat de l'intérêt :

\$1000 pendant 1 mois, ce qui équivaut à l'intérêt de \$1 pendant 1000 mois.

\$1000 " 2 " " " " " " " " \$1 " 2000 "

\$1000 " 3 " " " " " " " " \$1 " 3000 "

Soit l'intérêt de \$1 pendant 6000 mois.

Comme l'acheteur a droit à l'intérêt de \$1 pendant 6000 mois, s'il n'avait que \$1 il aurait droit de la garder pendant ce temps ; s'il avait \$2 il pourrait se rembourser en gardant ces \$2 pendant la moitié de 6000 mois ; s'il avait \$3 il pourrait se rembourser dans le $\frac{1}{3}$ du temps, etc., mais il a \$4000 il pourra donc se rembourser dans $\frac{6000}{4000}$ du temps, ou $6000 \div 4000 = 1\frac{1}{2}$ mois. Rép.

REMARQUE.—Comme on vient de le voir par le raisonnement précédent, le taux de l'intérêt n'influe nullement sur la date du paiement unique.

63. Les 16 livres de café que les 2 premières personnes ont achetées étant partagées en 3 parties égales, chaque personne a alors pour sa part $\frac{16}{3}$ de livre. Or, la 1ère personne ayant acheté 6 livres, se trouve à donner à la 3e $\frac{2}{3}$ de livre, d'où il suit que les $\frac{2}{3}$ d'une livre = 30^c , que $\frac{1}{3} = \frac{30}{2}$ et que $\frac{2}{3} = \frac{30 \times 3}{2} = 45^c$. La 2e personne gardant pour elle $5\frac{1}{3}$ livres, doit céder à la 3e $10 - 5\frac{1}{3} = 4\frac{2}{3}$; la 2e personne doit donc recevoir le prix de $4\frac{2}{3}$ livres ; $45^c \times 4\frac{2}{3} = \2.10 . Rép.

54. 5 enfants, en 1 jour, font $\frac{1}{9}$ du travail ; 1 enfant, en 1 jour en fait $\frac{1}{9 \times 5} = \frac{1}{45}$. De même on voit qu'un homme, en 1 jour en fait $\frac{1}{6 \times 3} = \frac{1}{18}$. donc les 7 enfants feront dans 1 jour $\frac{1 \times 7}{45} = \frac{7}{45}$, et les 5 hommes feront en 1 jour $\frac{1 \times 5}{18} = \frac{5}{18}$.

Ainsi les 7 enfants et les 5 hommes feront ensemble en 1 jour $\frac{7}{45} + \frac{5}{18} = \frac{39}{90}$ ou $\frac{13}{30}$ de l'ouvrage.

$\frac{13}{30} = 1$ jour ; $\frac{1}{30} = \frac{1}{13}$ j. et $\frac{39}{30} = \frac{1 \times 30}{13} = 2\frac{4}{13}$ jours. La journée étant de 6 heures et demie, la réponse sera 2 jours et les $\frac{4}{13}$ de $6\frac{1}{2}$; $\frac{4}{13}$ de $6\frac{1}{2}$, ou de $\frac{13}{2} = 2$ heures.

55. $\$202.30 \div .85 = \238 , bénéfice brut.

$3213 - 238 = \$2975$, prix d'achat des chevaux.

$\$2975 \div \$175 = 17$ chevaux.

Si $\$2975$ d'achat rapportent un bénéfice brut de $\$238$, \$1 rapportera 2975 fois moins ; $\$238 \div \$2975 = .08 = 8\%$. Rép.

Problèmes tirés du traité d'Agriculture par les Frères
de l'Instruction chrétienne (Page 33).

20. PLATREZ VOS LUZERNES.— Un champ de luzerne, non plâtré, fournit annuellement 4200 livres de fourrage par arpent. Après y avoir répandu $13\frac{1}{2}$ minots de plâtre à 30¢ le minot, sur chaque arpent du champ, la production a été de 8500 livres. Quel est le gain réalisé, sachant que le champ a 140 verges sur 90 verges, que le prix de la main-d'œuvre pour le plâtrage est de 27 cts par arpent et que le foin se vend \$1.50 le quintal ?

21.—LES LANDES ET LE NOIR ANIMAL.—Le noir animal s'emploie généralement sur les terrains maigres, à la dose 850 livres à l'arpent. Qu'en coûtera-t-il à un cultivateur qui l'emploie sur 3 arpents, sachant que les 100 livres se vendent \$0.875 ?

22. (Page 39.) DÉFONCEMENT ; CE QU'IL EN COUTE.— Que coûte le défoncement de 2 arpents de terre, sachant que $\frac{1}{4}$ d'arpent est défoncé en une journée par 3 hommes et 6 chevaux ; la journée de travail d'un homme étant payée 80 cts, et celle d'un cheval, 50 cts ?

23. PRIX D'UN LABOURAGE.—Deux hommes et deux chevaux labourent 2 arpents $\frac{1}{2}$ en 1 jour. La journée d'un homme étant payée 80 cts, et celle d'un cheval, 50 cts, quelle étendue de terrain pourra-t-on faire labourer pour une somme de \$10 ?

24. HERSAGE ; TEMPS QU'IL DEMANDE.— On demande quel temps il faudra à un homme et à deux chevaux pour le hersage d'un champ rectangulaire de 80 verges sur $62\frac{1}{2}$, sachant que dans les mêmes conditions on peut faire herser 3 arpents en 1 jour ?

Solutions :

20. $140 \text{ verges} \div 60 \text{ verges} = 2\frac{1}{3}$ arpents, longueur du champ en arpents ;

$90 \text{ verges} \div 60 \text{ verges} = 1\frac{1}{2}$ arpents, largeur du champ en arpents ;
 $2\frac{1}{3} \times 1\frac{1}{2} = 3\frac{1}{2}$ surface du champ en arpents.

$13\frac{1}{2}$ minots à l'arpent, il faut $3\frac{1}{2}$ fois $13\frac{1}{2}$ minots de plâtre pour ce champ = $47\frac{1}{4}$ minots ; $47\frac{1}{4}$ minots à 30 cts = \$14.17 $\frac{1}{2}$, ce que coûte le plâtre. La main d'œuvre étant de 27 cts à l'arpent, $3\frac{1}{2}$ arpents coûteront $3\frac{1}{2}$ fois 27 cts = \$94 $\frac{1}{2}$; le coût total du plâtrage est de \$14.17 $\frac{1}{2}$ + 94 $\frac{1}{2}$ = \$15.12.

Le gain en livres d'avoine est de $8500 - 4200 = 4300 = 43$ quintaux ;
43 quintaux à \$1.50 le quintal = \$64.50 de bénéfice brut ; \$64.50 — \$15.12 = \$49.38 de bénéfice net.

21. $(850 \times 3 \times .875) \div 100 = \$22.31\frac{1}{4}$. Rép.

22. 3 hommes à 80 cts = \$2.40 ; 6 chevaux à 50 cts = \$3.00 ; le prix des hommes \$2.40 + le prix des chevaux \$3.00 = \$5.40, ce que coûte le défoncement de $\frac{1}{4}$ d'arpent. 2 arpents, c'est-à-dire $\frac{8}{4}$ d'arpent, coûteront 8 fois \$5.40 = \$43.20. Rép.

23. Deux hommes à 80 cts = \$1.60, et 2 chevaux à 50 cts = \$1 ; \$1.60 + \$1.00 = \$2.60.

Pour \$10 on pourra faire labourer autant de fois $2\frac{1}{2}$ arpents qu'il y a de \$2.60 en \$10.

$$(10 \div 2.60) \times 2\frac{1}{2} = 9\frac{8}{13} \text{ arpents. Rép.}$$

24. $80 \times 62\frac{1}{2} = 5000$ verges carrées, $5000 \div 3600 = 1\frac{7}{18}$ arpents, surface du champ.

3 arpents prennent 1 jour ; 1 arpent prend $\frac{1}{3}$ de jour, et $1\frac{7}{18}$ arpent prend $1\frac{7}{18}$ fois $\frac{1}{3}$ de jour = $\frac{25}{54}$ de jour. Rép.

ALGÈBRE

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

11. On demande à B combien il a d'argent ; il répond que si on ajoute \$9 à trois fois son avoir, la somme sera \$54 ; combien a-t-il d'argent ?

12. Quatre fois un nombre augmenté de 10, égalent 74 ; quel est le nombre ?

13. Si l'argent de Marie est augmenté de ses $\frac{3}{4}$ et de \$8, la somme sera \$50 ; combien Marie a-t-elle d'argent ?

14. Si de 4 fois l'argent de B on retranche \$12, le reste sera \$60 ; combien B a-t-il d'argent ?

15. Anna, après avoir perdu les $\frac{2}{5}$ de son argent et \$8 de plus, constate qu'il lui reste \$46 ; combien Anna avait-elle d'argent ?

16. Le quart du nombre des élèves d'une certaine école est dans la 1ère classe ; le tiers dans la 2ème classe et le reste, c'est-à-dire 25, dans la 3ème classe ; combien y a-t-il d'élèves dans l'école ?

Solutions :

11. Soit x l'argent de B ; alors $3x = 3$ fois son argent. Avec $3x$, \$9 et \$54 nous formons l'équation suivante : $3x + 9 = 54$; si des deux membres de cette équation on retranche 9, on aura une nouvelle équation équivalente à la première, on aura :

$$3x = 54 - 9 = 45 ;$$

$$x = \frac{45}{3} = 15. \text{ Rép.}$$

12. Solution semblable à celle du problème précédent. Rép. 16.

13. Soit x l'argent de Marie ; alors $\frac{3x}{4}$, les $\frac{3}{4}$ de l'argent de Marie ; avec x , $\frac{3x}{4}$, \$8 et \$50 nous formons l'équation suivante :

$x + \frac{3x}{4} + 8 = 50$; retranchant 8 de chaque membre de cette équation, nous avons l'équation suivante équivalente à la première : $x + \frac{3x}{4} = 50 - 8 = 42$; multipliant cette dernière par 4 pour chasser les dénominateurs, nous avons $4x + 3x = 168$, équivalent à la 1ère ; $7x = 168$; $x = \frac{168}{7} = 24$.

Autre solution : Soit $4x$ l'argent de Marie ; alors $3x$, les $\frac{3}{4}$ de l'argent de Marie ; avec $4x$, $3x$, \$8 et \$50 on forme l'équation suivante :

$$4x + 3x + 8 = 50 ; 7x + 8 = 50 ; 7x = 50 - 8 = 42 ; x = \frac{42}{7} = 6 ; 4x = \frac{42 \times 4}{7} = 24. \text{ Rép.}$$

14. Soit x l'argent de B ; alors $4x$, 4 fois l'argent de B ; avec $4x$, moins \$12 et \$60 on forme l'équation suivante :

$4x - 12 = 60$. Si on retranche la quantité moins 12, (-12), du premier membre de cette équation, ce membre sera augmenté de 12, car il est évident que $3x$ contient 12 unités de plus que $3x - 12$; le premier membre étant augmenté de 12 unités, il faut, pour

que l'égalité subsiste, que le 2e membre soit augmenté de 12 ; ajoutant 12 à ce dernier, on aura alors l'équation suivante : $4x = 60 + 12 = 72$.

Ainsi on peut faire passer une quantité d'un membre d'une équation dans l'autre, en changeant son signe.

$$4x = 72 ; x = \frac{72}{4} = 18. \text{ Rép.}$$

16. Soit x le nombre d'élèves dans l'école ; alors $\frac{x}{4}$, le quart des élèves et $\frac{x}{3}$, le tiers des élèves. Avec x , $\frac{x}{4}$, $\frac{x}{3}$ et 25 on forme l'équation suivante : $x = \frac{x}{4} + \frac{x}{3} + 25$; multipliant par 12, le plus petit multiple commun de 4 et de 3, pour chasser les dénominateurs, on a :

$12x = 3x + 4x + 300$; $12x = 7x + 300$; retranchant $7x$ des deux membres, on a : $12x - 7x = 300$; $5x = 300$; $x = \frac{300}{5} = 60$. Rép.

L'équation aurait pu être posée de la manière suivante :

$\frac{x}{4} + \frac{x}{3} + 25 = x$; multipliant par 12, on a : $3x + 4x + 300 = 12x$; $7x + 300 = 12x$; $7x - 12x = -300$; $-5x = -300$; $5x = 300$; $x = \frac{300}{5} = 60$. Rép.

LANGUE ANGLAISE

DICTATION

A porcupine, *in search of a place to hide*, came upon some snakes and *begged* them to *allow* him to *come into* their cave. They *willingly gave him leave*. Soon after he had entered, he stuck out his sharp quills on every side, and made the snakes very uncomfortable. At *last* one of the older snakes said : " I *am afraid*, Mr Porcupine, you will have to *go* ; there is really no *room* for you here." " *Indeed*," *replied* the porcupine, " I am very *well* where I am ; let those go who *do not like it*. I *intend* to *stay*, thank you ! "

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques, sans que le sens des phrases en fût altéré.

In search of, seeking. — *Place to hide*, hiding place. — *Begged*, asked. — *Allow*, permit. — *Come into*, enter. — *Willingly*, cheerfully. — *Gave him leave*, granted his request. — *Soon*, shortly. — *At last*, finally. — *Am afraid*, fear. — *Go*, leave. — *Room*, place. — *Indeed*, truly. — *Replied*, answered. — *Well*, comfortable. — *Do not like it*, are not satisfied. — *Intend*, mean. — *Stay*, remain.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Lectures canadiennes

I

Québec

Dans la jeune Amérique, si positive, où tout paraît de création récente, Québec parfumé de poésie et d'antiquité, semble seul faire exception. Tant d'institutions y sont restées debout qui datent des premiers temps de la colonie, tant de traditions ininterrompues demeurent. Les rues grimpantes et tortueuses, les maisons massives, les vastes et graves monastères, les remparts, le rocher lui-même rappellent un passé de gloire et de sainteté. Si les Québécois résistent à l'attrait du changement, s'ils conservent pour la plupart cette distinction discrète et sûre d'elle-même qui fait le charme des relations dans l'antique cité de Champlain, c'est grâce aux multiples souvenirs qui les rattachent à leurs premières origines.

(*Le Messager Canadien du Sacré-Cœur*).

II

Le feu dans les bois

Nous cueillons dans les œuvres de M. Buiés, ce petit poème en prose qui nous paraît être d'une vigueur et d'une précision de style peu ordinaire.

Quel spectacle grandiose et mystérieux, en apparence, que le feu dans les bois ! Vous le voyez s'allumer subitement, à droite, à gauche, devant vous, sur vingt points à la fois, poussé par une force inconnue, dévorant sans merci les arbres les plus robustes, tandis que les broussailles rampantes lui échappent. L'air est plein d'une poussière ardente, coupée de longues flammèches qui, en s'envolant dans toutes les directions, vont porter l'incendie dans des endroits jusqu'alors épargnés, pendant que d'autres, tout voisins du fléau, restent intacts. Là où le feu a pour ainsi dire sauté par dessus le dôme de la forêt, pour aller au loin distribuer ses colères, apparaissent de grands arbres, secs et dénudés, solennels, impassibles comme des rangées de squelettes, sans une branche jusqu'à la mi-hauteur du tronc, et laissant tomber de leur moitié supérieure leurs feuilles mortes, une à une, lentement, par intervalles, comme les pleurs silencieux qu'on verse dans l'abandon.

ARTHUR BUIÉS.

Le krack des instituteurs en France (1)

Sous la rubrique *Le péril primaire*, la plupart des journaux pédagogiques signalent comme un sérieux danger pour l'avenir de l'enseignement public la pénurie croissante des candidats aux fonctions d'instituteur. D'après le rapport officiel du budget de l'Instruction publique pour l'exercice de 1902, le nombre des candidats normaliens inscrits a diminué de 2501 dans la période 1880-1899.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette question. Pour aujourd'hui nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs l'article suivant qu'un académicien, professeur à la Sorbonne, publie dans *La Voix nationale* :

« Les plus déplorablement nouvelles nous viennent des écoles normales d'instituteurs.

L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles.

Du moins, elle ne rend plus de produits. Elle ne verse plus sur le monde les torrents de lumière qu'elle y épandait. Le recrutement des instituteurs faiblit, et décline lamentablement. Il devient difficile d'obtenir à l'entrée des écoles normales des concours sérieux. Le candidat se fait rare. Le candidat se fait prier. »

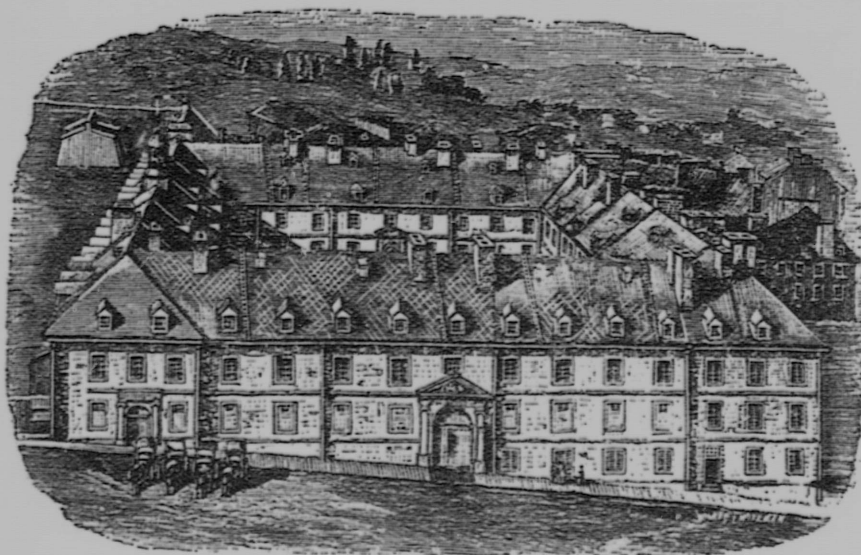
(1) De *L'Education Chrétienne*, de Paris.

Vieux souvenirs des anciens jours



Premier couvent des Récollets, à Québec, bâti en 1620.

Les Récollets ou Franciscains furent les premiers religieux qui vinrent s'établir au Canada. Ils arrivèrent à Québec en 1615. Obligés de quitter la colonie en 1629, ils furent ramenés au Canada en 1669 par Talon. En 1797, le gouvernement anglais les dépouilla de leurs biens : leur ordre s'éteignit alors au pays. En 1901, Québec salua avec bonheur le retour des fils de Saint-François, sur les hauteurs de Québec.



Le vieux collège des Jésuites, à Québec, fondé en 1635 et démoli en 1877.

Les missionnaires de la compagnie de Jésus arrivèrent de France au Canada en 1625. Ils ont été les pionniers de la foi et de la civilisation dans la Nouvelle-France, où plusieurs d'entre eux reçurent la couronne du martyre. De 1800 à 1842, notre pays fut privé des lumières de ces dévoués religieux. Mais depuis cette dernière date, grâce à feu Mgr Bourget, les Jésuites travaillent avec ardeur à la cause catholique si pleine d'espérance chez nous.

REVUE MENSUELLE

On se prépare à célébrer avec un éclat extraordinaire le cinquantenaire de l'Immaculée Conception de Marie, proclamée par Pie IX en 1854. Ce sera donc en 1904. Un projet a d'abord été exposé dans les *Etudes* de Paris par les Pères de la Broise et du Bec-Boussay, puis porté à la connaissance du monde entier par la diffusion de leurs articles mis en brochure.

Le projet est grandiose. S'il se réalise, ce sera le plus bel hommage public que l'Église Universelle ait jamais rendu à la Vierge Marie.

Un rapport officiel nous apprend qu'il y a encore 108,112 sauvages au Canada. Voici, par province, comment ils se repartissent :

Ontario.....	20,983
Québec.....	10,842
Nouvelle-Ecosse.....	2,067
Nouveau-Brunswick.....	1,644
Ile du Prince-Edouard.....	316
Colombie Britannique.....	25,500
Manitoba.....	6,754
Territoires.....	17,922
En dehors des limites des traités.....	22,084

La Croix du dimanche, de Port-Louis, Ile Maurice, (Afrique) nous donne la bonne nouvelle suivante :

"Plusieurs années se sont écoulées depuis que la tombe s'est refermée sur l'admirable prélat (Mgr Taché) qui fut l'un des premiers pionniers de la civilisation dans l'Extrême-Nord et qui vit naître au milieu des déserts glacés où il avait failli cent fois périr la ville dont il devint l'archevêque et tout un pays prospère et industriel. Mais sa mémoire, ainsi qu'il arrive pour les vrais bienfaiteurs de l'humanité, n'a fait depuis que grandir et grandira encore. Un premier monument contribuera à la perpétuer ; c'est la *Vie* qu'un savant bénédictin, Dom Benoît, a entrepris d'écrire."

A son retour de Rome, voici en quels termes Mgr Bruchési a parlé du pape :

"Léon XIII, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-treize ans, étonne tous ceux qui ont le bonheur de le voir. Sa santé est meilleure, sa mémoire aussi vive qu'il y a vingt ans, sa présence d'esprit véritablement charmante. Ceux qui disent que ses facultés déclinent, qu'il ne peut plus s'occuper du gouvernement de l'Église, ceux qui le font si souvent mourir, nous trompent. Il offre le saint sacrifice de la messe tous les matins, il reçoit chaque jour les cardinaux placés à la tête des diverses congrégations, donne de nombreuses audiences, voit à tout, s'occupe de tout, décide tout. C'est un prodige constant."

Nos lecteurs aimeront à se rappeler que c'est le 20 février 1878 que le cardinal Vincent-Joachim Pecci fut élu pape et prit le nom de Léon XIII.

L'idée d'un drapeau national, particulier aux Canadiens-Français, fait du chemin. Un très grand nombre de patriotes favorisent le projet suivant : le champ du drapeau serait celui de la bannière de Carillon : champ bleu azur orné de quatre fleurs de lys. Un emblème religieux, le Sacré-Cœur, par exemple, entouré d'une guirlande de feuilles d'érables, formerait le centre du drapeau.

Le temps est arrivé où les Canadiens-Français, qui sont au nombre de trois millions dans l'Amérique du Nord, doivent avoir leur drapeau en propre.

Le catéchisme en images

Nous recommandons fortement à MM. les membres du Clergé et à toutes les personnes qui se dévouent à l'instruction religieuse de la jeunesse l'emploi du *Grand Catéchisme en Images* qui rendra leurs leçons attrayantes et plus efficaces. Cet ouvrage magistral a été édité par les RR. PP. Assomptionnistes et comprend 68 tableaux de 26 x 19 pouces avec un volume explicatif. Le Révérend Frère Félix-Antoine, St-Vincent de Paul, P. Q., se fera un plaisir de donner tous les renseignements désirables à ce sujet aux lecteurs de *L'Enseignement Primaire* qui lui en feront la demande

Pensée pédagogique

Comme le corps, petit et faible à sa naissance, marche vers sa perfection, l'âme aussi, en suivant les progrès du serviteur qui lui est uni, semble croître en se perfectionnant. Il est dans l'organisation une puissance primitive d'élévation et de développement. C'est d'abord une racine cachée sous le sol ; sa faiblesse ne peut encore rien. Puis cette plante apparaît à la lumière, étale son germe aux rayons du soleil et bientôt elle s'épanouit comme une fleur, avec la faculté du sentiment ; puis, lorsque, devenue grande, elle s'est amplement développée, on voit se former comme un fruit la puissance de la raison. Elle ne montre pas soudain sa splendeur tout entière, mais elle se perfectionne rapidement avec l'organe qui lui sert d'instrument.

ST GRÉGOIRE DE NYSSE.

Qui voit un enfant, voit un homme ; l'enfance, la jeunesse d'une nation, voilà tout l'avenir heureux ou malheureux de cette nation. A ce point de vue, combien l'éducation est quelque chose de grand !

ST JEAN CHRYSOSTOME.

Notre langage

M. Ernest Gagnon vient de publier dans la *Nouvelle-France* un article magnifique, intitulé : *Notre langage*. Dans la prochaine livraison de *L'Enseignement Primaire* nous reproduirons cette belle étude en entier, avec la gracieuse permission de son auteur.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Il y a quelques jours, le village d'East-Angus fut témoin d'une belle fête scolaire. Voici en quels termes un journal de Montréal a parlé de cet événement pédagogique :

" Malgré la température maussade que nous avons eue hier, la population du joli village d'East-Angus était en liesse. Il s'agissait de la bénédiction d'une école magnifique dont l'intérieur vient d'être terminé, et qui fait vraiment honneur aux catholiques de ce prospère et intéressant village. Il y avait foule au rendez-vous, malgré la bise inclemente qui nous soufflait avec rage des milliers de petites étoiles glacées, et qui comblait rues et sentiers d'un tapis par trop moëlleux. La fête, tout intime, fut présidée par le digne curé, M. l'abbé J.-A.-R. Plamondon, qui, certainement, éleva la main avec un grand bonheur et une douce émotion, ce jour-là, pour bénir le petit chef-d'œuvre dont il a surveillé et conduit l'érection avec tant de sollicitude et de dévouement.

" Cette municipalité n'est pas plus riche et est même plus pauvre que bien d'autres ! East-Angus est un village dont l'établissement ne date guère de plus de vingt ans. Il y a une vingtaine d'années, les rives du St-François où s'étale aujourd'hui ce joli village, étaient couvertes de la forêt vierge. La hache du pionnier a résonné dans la solitude, les vieux troncs sont tombés ; une population active a surgi, s'est accrue ; et East-Angus compte aujourd'hui plus de 200 enfants dans le village seul, pour la partie catholique.

" L'éclat de la cérémonie a été rehaussé par la présence de M. M.-J. Curot, inspecteur des écoles du district, lequel, ayant été invité à porter la parole, a félicité chaleureusement la commission scolaire de la générosité avec laquelle elle s'est mise à l'œuvre, et de l'esprit de justice avec lequel elle sait reconnaître l'importance de la haute et sage direction du clergé ; il exprima hautement, sa vive espérance que la province de Québec, qui a toujours été particulièrement française et catholique, saura échapper au souffle persécuteur qui tente un peu partout de chasser des écoles Dieu et le clergé qui en sont les meilleurs appuis. Ce à quoi l'on a vivement applaudi. Puis, M. l'inspecteur a traité avec la profonde connaissance que l'on sait, de l'important sujet de l'éducation et du rôle qu'elle joue dans notre pays.

" M. le curé Plamondon a remercié chaleureusement M. l'inspecteur de son dévouement à la cause de l'éducation, et ses chers paroissiens de leur bon esprit ; et termina par de paternels et affectueux conseils à la légion de petits enfants qui se pressaient autour de lui."

— Il vient de paraître aux Etats-Unis, dit *L'Ecole et La Famille*, un livre d'une haute portée morale. C'est un recueil d'anecdotes de la vie de celui que les Américains ont appelé le grand Président, Abraham Lincoln. En voici une entre mille :

Lincoln et un nid d'oiseaux

Le sensibilité, l'extrême bonté de Lincoln pour tout ce qui souffre, hommes et animaux, est bien connue. L'anecdote qui suit a été racontée par M. Speed, vieil ami de Lincoln, et elle fait bien ressortir ce côté du caractère du grand homme. Lincoln et plusieurs membres du barreau de Springfield avaient assisté à des débats judiciaires à Christiansburg, et M. Speed revenait en leur compagnie au Capitole. Il y avait là toute une troupe d'avocats, chevauchant deux par deux dans un chemin étroit : Lincoln et Hardin fermaient la marche. " Nous venions de traverser, continue M. Speed, un fourré, lorsque nous nous arrêtâmes pour abreuver nos chevaux. Ardin apparut seul. — Qu'est devenu Lincoln ? demandâmes-nous. — Il est descendu de cheval pour ramasser deux petits oiseaux que le vent avait précipités de leur nid ; il est à la recherche du dit nid pour y remettre les oiseaux." Bientôt après Lincoln apparut à son tour. Il avait trouvé le nid et y avait remis les oiseaux. Tout le monde se moqua de lui, mais il répliqua : " Je n'aurais pu dormir tranquille, si je n'avais rendu ces oiseaux à leur mère."

La congrégation des Sœurs de l'Assomption, fondée en 1853, à Saint-Grégoire, par M. Harper, alors curé de cette paroisse, fêtera son premier cinquantenaire le 8 septembre prochain.

Nous recommandons aux instituteurs, aux institutrices et aux commissions scolaires la lecture de la page suivante, reproduite du *Bulletin Sanitaire* :

“ Deux allemands, MM. Burgerstein et Netolitzky, viennent de publier un manuel d'hygiène scolaire qui a plus de 900 pages et qui traite la matière à fond. Pour donner à nos lecteurs une idée de l'importance qu'on attache à ce sujet en Allemagne, nous nous contentons de publier un petit sommaire analytique de l'ouvrage.

“ Le livre est divisé en trois parties : 1° La construction de l'école ; la salle de classe et son mobilier ; 2° l'hygiène de l'enseignement ; l'enseignement de l'hygiène et l'hygiène de l'instituteur ; 3° l'écologiste sain et malade.

“ I.—Pour que la salle d'école soit hygiénique il faut, en autres choses, qu'on observe les points suivants :

1° Le bâtiment de l'école sera exposé au soleil sur toutes ses faces, c'est-à-dire qu'on laissera du terrain autour.

2° Le bâtiment sera construit de manière à être facilement ventilé et chauffé.

3° Les matériaux employés à l'intérieur seront incombustibles, si possible, et imperméables, c'est-à-dire faciles à nettoyer.

4° Le mobilier devra être adapté à l'élève et à l'usage qu'on en attend.

5° L'éclairage de la classe doit venir de préférence du côté gauche des élèves.

6° Les cabinets d'aisance seront tenus très propres et l'on aura également des bains-douches.

7° L'on s'assurera que l'eau potable donnée aux enfants est absolument pure.

“ II.—Dans la seconde partie, les auteurs étudient assez longuement :

1° Les mauvais effets de la fatigue et du surmenage intellectuels chez l'élève.

2° Les conditions à observer pour établir une division intelligente du travail de l'élève.

3° Les précautions que l'instituteur lui-même doit prendre au point de vue hygiénique.

“ III.—Dans la troisième (dernière) partie, les auteurs s'occupent :

1° Du développement physique de l'élève : 1° par la bonne hygiène observée en classe ; 2° par les exercices physiques.

2° De la prophylaxie des maladies contagieuses par la vigilance du maître et l'inspection médicale.”

Le bureau des écoles catholiques d'Ottawa a décidé d'augmenter les salaires des instituteurs comme suit :

Femmes, minimum \$325 ; maximum \$550. Hommes, minimum \$400 ; maximum \$700.

Le collège de Lévis célébrera avec éclat, au mois de juin prochain, le cinquantième de sa fondation. Un comité général, dont l'honorable M. A. Turgeon est le président et MM. E. Belleau et J.-C. Blouin, secrétaires, a été formé afin d'assurer le succès des noces d'or du collège de Lévis. Tous les anciens élèves de cet établissement sont priés de donner leur adresse aux officiers du comité ci-dessus nommé.

Le 21 février dernier, le collège de Saint-Ferdinand d'Halifax, Mégantic, a été détruit par les flammes. Toutes nos sympathies au curé de Saint-Ferdinand et aux chers Frères, directeurs du collège incendié.

Le 26 et le 27 février dernier, les instituteurs des écoles bilingues de l'Est d'Ontario se sont réunis en congrès. Le directeur de *L'Enseignement Primaire* avait été invité à prendre part à ce congrès, mais ses devoirs professionnels ne lui ont pas permis de faire le voyage de Québec à Ottawa.

AVIS

Les institutrices qui ont reçu les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur* voudront bien remarquer que cette revue ne leur est pas envoyée *gratuitement*. Elles devront s'empresse de *payer* leur abonnement, ou *refuser* la revue immédiatement. Nous leurs conseillons fortement de s'abonner à cette belle publication qui leur est offerte à des conditions spécialement avantageuses. S'adresser directement au R. P. Courbon, 71, rue Ste-Ursule, Québec.

Vient de paraître

HONNEUR À LA PROVINCE DE QUÉBEC! *Mémorial sur l'Éducation au Canada*, par C.-J. Magnan. Dédié à l'honorable A. Robitaille, Secrétaire de la Province de Québec.—Préface par l'honorable T. Chapais, membre du Conseil de l'Instruction publique. Un joli volume de plus de cent pages, imprimé sur papier de luxe, et broché avec grand soin.

En écrivant cet ouvrage, le directeur de *L'Enseignement Primaire* s'est proposé de faire connaître à ses compatriotes la *véritable* situation scolaire à Québec. Aux statistiques officielles, il ajoute celles des communautés religieuses non subventionnées et prouve d'une manière irréfutable qu'au lieu d'être la *dernière* dans la Confédération, relativement aux dépenses scolaires, la province de Québec est la *première*.

M. Magnan fait aussi brièvement l'histoire de l'éducation dans notre province et rappelle les sacrifices que nos pères se sont imposés avant de voir le triomphe des idées catholiques et françaises. L'ouvrage comprend sept chapitres et un *appendice*.

En vente chez les libraires. S'adresser à J.-P. Garneau, librairie du clergé, No 6, rue de la Fabrique, Québec.

Prix de vente : *un cent* : \$15.00 ; *une douzaine* : \$2.40 ; *l'unité* : \$0.25.

BIBLIOGRAPHIE

LE JOURNAL DE FRANÇOISE.—Le numéro de Noël et du Jour de l'An de cette revue est très intéressant. Pas une ligne de cette livraison qui ne soit de l'inédit.

EGLISES ET CHAPELLES DE QUÉBEC, 1615 à 1903.—Par M. Jos. Trudelle. C'est un volume de plus de 500 pages contenant un grand nombre de gravures et des documents historiques importants.

REVUE LITTÉRAIRE de l'Université d'Ottawa. Voilà une revue que nous voudrions voir entre les mains de tous les élèves des collèges, des écoles normales et des couvents. Elle est rédigée avec un soin qui fait le plus grand honneur aux lettres canadiennes-françaises.

ANNALES DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.—Publiées par les Pères Missionnaires du Sacré-Cœur, 71, rue Ste-Ursule, Québec.

Les trois premières livraisons sont parues. Cette revue est des plus intéressantes. Nous prions de nouveau nos lecteurs de la répandre dans leur paroisse respective. Voici en quels termes S. G. Mgr Bégin a salué l'apparition des *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur* :

“ En propageant le culte du Sacré-Cœur de Jésus et la dévotion à la bienheureuse Vierge Marie, en relatant les travaux héroïques de vos missionnaires et les merveilles de la grâce divine au milieu de vos chers sauvages des îles de l'Océanie, vous inculquerez à nos catholiques une piété solide, vous leur ferez admirer et aimer les grandes vertus et les beaux dévouements, vous donnerez à leurs âmes un aliment dont la saveur sera comme celle d'une manne tombée du ciel. Votre publication mensuelle sera un auxiliaire puissant pour nos revues religieuses que j'encourage le plus possible et qui ont déjà de très nombreux lecteurs à Québec, dans mon diocèse et dans notre province.”

LE LIVRE DU COLON, par *Henri Gaston de Montigny*.— Recueil de renseignements utiles, publié par le ministère de la Colonisation de la Province de Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE, de Québec, vient d'entrer dans sa deuxième année d'existence. Nos sincères félicitations et nos meilleurs souhaits.

LE NATURALISTE CANADIEN est entré dans sa trentième année d'existence avec sa livraison de janvier 1903. Nous souhaitons que notre confrère reçoive tout l'encouragement que sa longue et laborieuse carrière lui a mérité.

A L'OFFICIEL

— Par un arrêté ministériel, en date du 17 décembre 1902, les messieurs suivants ont été nommés commissaires d'écoles :

Drummond, Saint-Eugène de Grantham, village — M. Xavier Lafleur, en remplacement de M. Henry Vincent, qui a quitté les limites de la municipalité.

Huntingdon, Cazaville. — MM. Louis Dupuis et Antoine Saunier ; le premier en remplacement de M. Alexandre Lauzon, et le second, en remplacement de M. Antoine Quesnel, tous deux ne résidant plus dans les limites de la municipalité.

— Par un arrêté, en date du 15 janvier 1903, les messieurs suivants ont été nommés commissaires d'écoles :

Chicoutimi, canton Bourget : — Rév. M. C. R. Tremblay, curé, et M. Majoric Gauthier, le premier en remplacement de M. Henri Boucher, et le second en remplacement de M. Charles Gaudreault.

Ottawa, Egan-Ouest : — M. David Moore, en remplacement de Patrick Moore, décédé.

Par un arrêté, en date du 5 février 1903, sont nommés commissaires d'écoles :

Ottawa, Buckingham, Joseph B. Durocher, comme commissaire d'écoles du village de Buckingham, comté d'Ottawa, en remplacement de M. Joseph Beaulne, qui a quitté définitivement la municipalité depuis plus de deux mois.

Gaspé, Sainte-Adélaïde de Pabos, M. Wm. Hurley, maire de la municipalité de Sainte-Adélaïde de Pabos, comté de Gaspé, en vertu des dispositions de l'article 332 du code municipal.

Témiscouata, canton Hocquart, Michel Ouellet, conseiller de la municipalité du canton Hocquart, comté de Témiscouata, en vertu des dispositions de l'article 340 du code municipal.

— Par arrêté ministériel en date du 5 février 1903, on a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Stanislas, comté de Champlain, les lots numéros 35, 36, 37 et 38, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas, pour les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Séverin, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1903.

Un instituteur diplômé de l'École normale Laval en disponibilité

M. Auguste Lavallée, de St-Anselme, comté de Dorchester, porteur d'un diplôme académique de l'École normale Laval, offre ses services aux commissions scolaires. M. Lavallée est prêt à prendre la direction d'une école immédiatement.

Constructions scolaires

A plusieurs reprises déjà, *L'Enseignement Primaire* a parlé des constructions scolaires. Nous avons même publié, naguère, une série de plans conformes aux données pédagogiques et aux règles de l'hygiène.

Une des grandes difficultés qui se présentent aux municipalités et aux communautés, c'est le choix des entrepreneurs qui devront construire l'école, le couvent ou le collège.

Aujourd'hui nous prenons la liberté d'annoncer quatre des plus importantes maisons de Québec, parmi celles que dirigent des entrepreneurs. Pour la *charpenterie* et la *menuiserie*, nous recommandons M. F. DE VARENNES, rue St. Olivier ; pour la *plomberie, la ventilation, l'éclairage* (au gaz et à l'électricité), appareils de chauffage, VANDRY & MATTE, coin des rues St-Jean et d'Youville ; pour *peinturage et décorations*, (tapisserie, dorure, bronze, vitrage, peinture à fresques, miroirs), GAUTHIER & FRÈRE ; 292, rue St-Joseph ; pour la maçonnerie (pierre ou brique), EMILE CÔTÉ, 360, rue Richelieu. Ces quatre entrepreneurs sont parfaitement connus.

Chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean

Le et après dimanche, le 2 octobre 1902, les trains express partiront du Terminus, rue St-André jetée Louise, Québec, et y arriveront comme suit :

DÉPART DE QUÉBEC.—8.05 a. m.—(Grand Nord) tous les jours excepté le dimanche, pour Grand'Mère, Chûtes Shawinigan, Hawkesbury et les stations intermédiaires.

8.25 a. m.—Tous les jours, excepté le samedi et le dimanche, pour Roberval et Chicoutimi.

1.45 p. m.—Pour St-Raymond, dimanche seulement.

5.20 p. m.—Tous les jours, excepté le dimanche, pour St-Raymond et les stations intermédiaires.

7.30 p. m.—Le samedi seulement, pour Roberval et Chicoutimi (avec char d'ortoir pour Chicoutimi.)

ARRIVÉE À QUÉBEC.—7.30 a. m.—Le lundi seulement de Chicoutimi et Roberval.

9.00 a. m.—Tous les jours, excepté le dimanche, de St-Raymond et les stations intermédiaires.

7.00 p. m.—Tous les jours, excepté le dimanche et le lundi, de Chicoutimi et Roberval.

7.40 p. m.—(Grand Nord) tous les jours, excepté le dimanche, de Hawkesbury, Chûtes Shawinigan, Grand'Mère et les stations intermédiaires, Rivière à Pierre, St-Raymond, Lac St-Joseph, Indian Lorette, etc.

9.15 p. m.—De St-Raymond (laissant à 7.50 p. m.) dimanche seulement.

Les sièges et lits dans les chars parlours et dortoirs se réservent au bureau de P.-S. Stocking.

ALEX. HARDY,

Agent Gén. F. et P.

J.-G. SCOTT,

Gérant-Général.

La Revue Canadienne.—Notre confrère montréalais vient d'entrer dans une ère de prospérité qui réjouira tous les amis de notre littérature canadienne-française. A l'avenir, *La Revue Canadienne* sera publiée à 114 pages par mois, dont deux pages pour gravures hors texte. Un grand nombre de collaborateurs nouveaux feront profiter la revue de leurs talents. Les instituteurs et les institutrices pourront recevoir cette publication moyennant la moitié du prix de l'abonnement.

The Standard of the World

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

Canadian Office and School Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.

Références utiles

Librairie Sainte-Anne.— J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec.

A vendre à cette librairie :

L'assortiment le mieux varié et le plus complet dans le marché, de fournitures pour écoles et municipalités.

Envoyez vos commandes et elles seront remplies avec soin.

POUR MUNICIPALITÉS : — Blancs et avis publics de toutes sortes, rôle de cotisation, reçus de taxes, avis aux retardataires, livres de caisse, registres pour délibérations, cahiers de recensement, registres pour visiteurs, papeterie, etc.

POUR ÉCOLES : — Tous les livres en usage dans les écoles catholiques, aussi : Cartes géographiques, tableaux noirs, vernis et brosses à tableaux, craie, globes terrestres, codes, buvard, crayons, papier et enveloppes, porte-plumes, plumes, papier foolscap, mucilage, encre, cahiers, ardoises, images, étuis, boîtes à clef, gommes à effacer, boîtes à dessin, règles, etc., etc.

Demandez nos listes de prix ! — Attention spéciale aux commandes reçues par la malle !

Demandez le Journal d'Appel par J.-N. Miller, le seul approuvé par le Département de l'Instruction publique.

Cloches pour écoles, depuis 75 lbs à 250 lbs, prix 12 cts la lb., monture comprise.

Prix spéciaux pour des commandes considérables !

Propriétaires du *Nouveau Cours de Calligraphie canadienne* en 9 cahiers français et anglais, une méthode pratique pour apprendre à bien écrire, le système d'écriture recommandé par les banques et maisons de commerce.

Ed. Marcotte.— Imprimeur-Relieur et Papetier, 82, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Impressions de toutes sortes, tels que livres, circulaires, en-têtes de comptes et de lettres, factums, catalogues, cartes d'affaires, programmes, menus, brochures et journaux illustrés.

Reliure : livre de comptes de toutes sortes, reliure de bibliothèque à des conditions faciles, cartes montées sur toile et vernies. Recherché pour éditions.

La Maison Marcotte relie *L'Enseignement Primaire* pour un grand nombre de municipalités.